

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

VILLE DE TRIEL-SUR-SEINE

BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE 2026

Préambule et cadre réglementaire

I. Le contexte socio-économique

1. Rappel du contexte socio-économique 2025

1.1. La croissance économique mondiale	4
1.2. Inflation et taux d'intérêts mondiaux	4
1.3. Situation en France	4-5
1.4. Situation sociale et finances publiques en France (2025-2026)	5-6
1.5. Implication au niveau local	6

2. Loi de finances et impacts pour 2026

2.1. L'inflation et le financement local	6
2.2. Parcours budgétaire et adoption	7
2.3. Les principales mesures pour l'Etat	7
2.4. Mesures pour les collectivités territoriales	8
a. Participation au redressement des finances publiques	8
b. Les dotations	8
c. La poursuite du soutien à l'investissement local	8
d. La fiscalité locale	8
e. Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO)	8-9
f. Poursuite de la hausse de la cotisation à la CNRACL	9
g. Instauration de la prime régaliennne	9

II. Situation financière et budgétaire de la collectivité

1. Les dépenses de fonctionnement	10-12
2. Les produits de fonctionnement	12-14
3. Les dépenses d'investissement	15-16
4. Les ressources d'investissement	17-18
5. Le bilan de la section d'investissement	18-19

III. Analyse de l'endettement

1. La situation actuelle de la dette - évolution	20
2. Evolution du capital restant dû et du taux moyen d'endettement	20-21
3. La caractéristique de la dette	22

IV. Eléments de rétrospective et orientations budgétaires

1. Analyses des CA de 2020 à 2025 en fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement	23
1.2. Les dépenses de fonctionnement	24
1.3. L'évolution de frais de fonctionnement	25
1.4. Maîtrise des dépenses de fonctionnement et arbitrages budgétaires	26-27
1.5. Masse salariale : progression et contrôle des dépenses	28-29
1.6. Evolution de l'épargne brute de 2020 à 2025 et conclusion	30
1.7. Evolution de l'épargne nette de 2020 à 2025	31

2. Analyses des CA de 2019 à 2025 en investissement

2.1. Les recettes d'investissement	32
2.2. Les dépenses d'investissement	33
2.3. Le bilan des recettes de la section d'investissement	34
2.4. Le bilan des dépenses de la section d'investissement	35

3. Les prévisions budgétaires 2026

3.1. Les prévisions budgétaires des recettes de fonctionnement	36-37
3.1.1. Les produits des services	38
3.1.2. Impôts et taxes : révision de valeurs locatives par l'Etat	39
3.1.3. La dotation globale de fonctionnement (DGF)	40
3.1.4. Les autres produits de gestion courante	41
3.2. Les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement	42-43
3.2.1. Les charges de personnel	44
3.2.2. L'épargne brute prévisionnelle	45-46
3.3. Les dépenses d'investissement	47-48
3.3.1. Acquisitions foncières	49
3.4. Les prévisions budgétaires des ressources d'investissement	50

4. Le plan pluriannuel d'investissement 51

V. Les annexes

1. Structure des effectifs

1.1. Structure globale	52
1.2. Structure détaillée	53

2. Charges du personnel 53

3. La répartition 2025 54

Préambule et cadre réglementaire :

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal organise, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat portant sur les orientations budgétaires de la commune. Ce débat s'appuie sur un rapport présenté par le Maire.

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire et structurante du processus budgétaire local. Il vise à garantir une information transparente des élus et à permettre un échange approfondi sur la situation financière de la collectivité, ses perspectives d'évolution ainsi que ses priorités d'action, avant le vote du budget primitif.

Il offre ainsi aux membres du Conseil municipal la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière et les grandes lignes de gestion envisagées.

Ce débat repose sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), dont le contenu est encadré par des dispositions législatives et réglementaires.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit que le débat donne lieu à une délibération spécifique du Conseil municipal.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication.

Pour la Commune, la présentation du ROB constitue un temps fort de la vie démocratique locale. Elle permet de réaffirmer les engagements du mandat et d'exposer les projets et politiques publiques qui seront déployés.

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans la poursuite des objectifs fixés par l'équipe municipale, dans un environnement financier contraint et marqué par des incertitudes persistantes.

Conformément aux textes en vigueur, le rapport est transmis au représentant de l'État dans le département ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Il est tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville dans les quinze jours suivant sa présentation au Conseil municipal et mis en ligne sur le site internet de la Ville dans un délai d'un mois.

Il est enfin rappelé que le débat d'orientation budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel.

Le vote du budget primitif est prévu le 29 avril 2026.

I. Le contexte socio-économique

1. Rappel du contexte socio-économique 2025

1.1 Croissance économique mondiale

En 2025, la croissance mondiale est restée modérée, autour de 3 %, avec de fortes disparités régionales. Les États-Unis ont enregistré une croissance d'environ 2 %, soutenue par la consommation intérieure et l'investissement, malgré un ralentissement en fin d'année.

La Chine a confirmé son ralentissement structurel, avec une croissance inférieure à 5 %, pénalisée par un secteur immobilier fragile et une consommation intérieure moins dynamique.

La zone euro a connu une quasi-stagnation, avec une croissance inférieure à 1,5 %, notamment en raison de la faiblesse de l'économie allemande et des exportations.

En France, le PIB a progressé d'environ 0,9 %, reflétant le ralentissement européen et les effets du resserrement monétaire des années précédentes.

1.2 Inflation et taux d'intérêts mondiaux

Après les pics inflationnistes de 2022-2023, l'année 2025 a montré un ralentissement progressif des prix à l'échelle mondiale. L'inflation moyenne OCDE s'est stabilisée autour de 3,7 % fin 2025, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et de la normalisation des chaînes d'approvisionnement.

Dans les économies avancées, cette modération a permis aux banques centrales de maintenir ou d'ajuster leurs politiques monétaires après les hausses marquées de 2023-2024.

En zone euro, l'inflation a chuté à 1,7 % en janvier 2026, avec des taux directeurs maintenus à 2 % par la Banque centrale européenne pour soutenir l'économie.

Aux États-Unis, l'inflation s'est stabilisée à environ 2,7 %, offrant à la Réserve fédérale la marge nécessaire pour ajuster sa politique monétaire.

1.3 La situation de la France

La croissance économique française a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux Jeux olympiques de 2024, avec un impact estimé à +0,25 point de PIB, notamment grâce aux ventes de billets et aux droits de diffusion audiovisuelle. En conséquence, la croissance a atteint 1,2 % en 2024, selon l'INSEE.

Cette dynamique s'est poursuivie en 2025, portée par la consommation des ménages et les dépenses immobilières, avec une croissance du PIB de 0,9 % sur l'année.

Pour 2026, la croissance française devrait rester modérée à 1 %, avec un PIB estimé à $\approx 3\,100$ milliards d'euros, reflétant à la fois le ralentissement européen et les effets du resserrement monétaire des années précédentes.

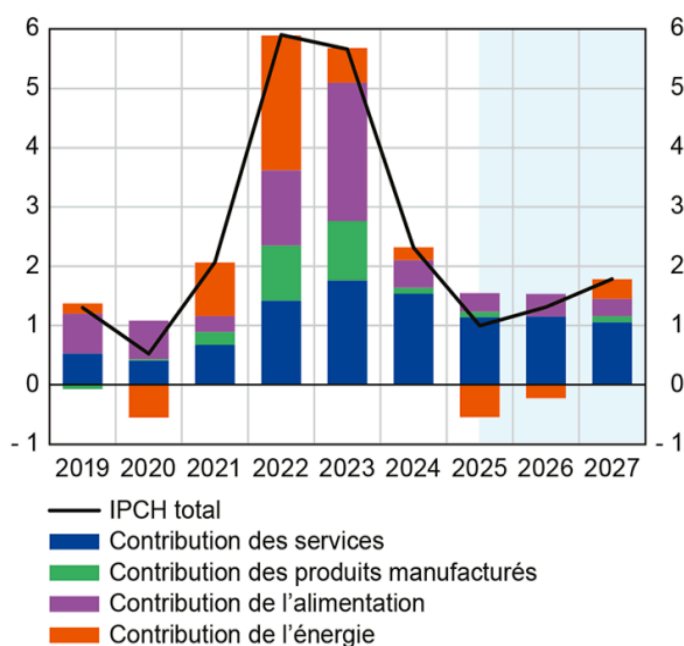
L'inflation en France reste une préoccupation. Après un niveau moyen annuel de 2,0 % en 2024, en forte baisse par rapport aux pics de 2023 ($\approx 5\%$), elle a continué de diminuer en 2025 pour atteindre environ 1,0 %.

Pour 2026, l'inflation devrait rester modérée, comprise entre 1,3 % et 1,6 %. Cette légère hausse par rapport à 2025 s'explique par la moindre contribution négative des prix de l'énergie, qui ne baissent plus autant, et par la poursuite de la hausse des prix alimentaires, malgré le ralentissement de l'augmentation des services. Bien qu'encore faible, elle continue d'exercer une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.

En résumé, la France connaît une croissance modérée et une inflation sous contrôle, mais les ménages et les collectivités restent confrontés à des contraintes économiques qui nécessitent une gestion budgétaire prudente et anticipée, notamment pour préserver le pouvoir d'achat et assurer la continuité des services publics.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



1.4 Situation sociale et finances publiques en France (2025-2026)

Le taux de pauvreté en France reste relativement stable, estimé à 14,2 % en 2025, avec peu de variation prévue pour 2026. Les dispositifs sociaux existants atténuent partiellement l'impact de la hausse du coût de la vie, mais les ménages les plus vulnérables restent exposés.

Le chômage atteint 7,9 % en 2025, sensiblement au-dessus de la moyenne européenne, tandis que le taux d'activité se maintient à un niveau élevé, autour de 74-75 %.

Dans un contexte de croissance modérée et de ralentissement économique européen, les ménages restent prudents face aux risques d'emploi.

L'évolution du pouvoir d'achat des ménages en 2025 se résume par une stagnation globale, soutenue par la stabilisation des prix de l'énergie et la modération de l'inflation. La progression des revenus est restée modérée (+2,5 %) avec un ralentissement en fin d'année et des variations plus marquées dans certains secteurs comme l'industrie.

Les finances publiques continuent d'être contraintes. Le déficit public devrait se situer autour de 5,4 % du PIB en 2025, après des ajustements sur les dépenses et des crédits ponctuels pour des besoins exceptionnels (sécurité, aides sociales, catastrophes naturelles, soutien international).

La dette publique devrait se stabiliser autour de 110 % du PIB en 2025-2026, après les hausses des années précédentes liées à la crise énergétique, inflationniste et post-pandémie.

En résumé pour 2025-2026, la France conserve une situation sociale relativement stable et un pouvoir d'achat en légère progression, mais les contraintes économiques et financières nécessitent une gestion rigoureuse et anticipée des budgets publics et locaux.

1.5 Implication au niveau local

Les tendances économiques mondiales et nationales ont des impacts directs sur les collectivités locales :

- Ressources fiscales : elles dépendent de l'activité économique et des transferts de l'État.
- Coût des investissements et de la dette : reste élevé, nécessitant une gestion rigoureuse.
- Pouvoir d'achat : sa préservation est essentielle pour maintenir l'attractivité et la qualité de vie du territoire.

Ces éléments soulignent l'importance d'une gestion budgétaire prudente et anticipée afin de garantir la stabilité financière et assurer la continuité des services publics.

2. Loi de finances et impacts pour 2026

2.1 L'inflation et le financement local

Après plusieurs années de hausse, l'inflation nationale devrait rester modérée autour de 1,3 % en 2026. Elle influence directement le coût des services publics, des fournitures et de l'énergie, et alimente les pressions sur le budget communal. Ainsi :

- Les taux d'intérêt, légèrement en baisse mais encore élevés, rendent le financement des investissements plus coûteux.
- Dans ce contexte, il est essentiel de maintenir une gestion budgétaire prudente et structurée, afin d'assurer la stabilité financière, de soutenir les investissements locaux et de préserver le pouvoir d'achat des habitants.

2.2 Parcours budgétaire et adoption

La loi de finances pour 2026 poursuit l'objectif de stabiliser les comptes publics et de réduire le déficit budgétaire. Les principaux indicateurs sont les suivants :

- Objectif de déficit public : 5 % du PIB (contre 5,4 % en 2025)
- Déficit de l'État : estimé à 110 Md€ (contre 124.7 Md€ en 2025)
- Dette publique : \approx 114-115 % du PIB (contre 115 % en 2025)
- Total des recettes : \approx 365,5 Md€
- Taux de prélèvements obligatoires : 43,9 % du PIB

Pour atteindre ces objectifs, la loi de finances prévoit plusieurs axes principaux :

1. Hausse des recettes fiscales : effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et suppression de certaines niches fiscales,
2. Maîtrise des dépenses de l'État : réduction ciblée des dépenses, hors Défense nationale et maintien des budgets prioritaires pour les services publics

Ces mesures s'inscrivent dans une logique de stabilisation financière, tout en permettant à l'État de continuer à financer ses missions et à soutenir l'économie locale et nationale.

2.3 Les principales mesures pour l'Etat

Pour 2026, le barème de l'impôt sur le revenu (IR) est revalorisé d'environ +0,9 %, afin de suivre la faible inflation et de limiter la "progression à froid" des contribuables.

L'abattement de 10 % sur les pensions de retraite est maintenu. Les APL (aides personnelles au logement) ont également été revalorisées de 0,9 %.

Dans le cadre de la CDHR (contribution différentielle sur les hauts revenus), une imposition minimale de 20 % est instaurée pour environ 24 000 foyers, pour les revenus supérieurs à 250 000 € (double pour un couple), avec une décote pour atténuer les effets de seuil.

Parallèlement, l'État poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses et de taxation ciblée sur les plus fortunés et les grandes entreprises. Ces mesures visent à stabiliser progressivement les finances publiques et à réduire le déficit.

La lutte contre la fraude fiscale et sociale demeure également une priorité, avec un renforcement des moyens de contrôle et de recouvrement.

Dans le même temps, les crédits consacrés aux missions régaliennes (défense, sécurité et justice) sont maintenus conformément aux engagements de programmation pluriannuelle.

Pour les étudiants, la prime d'activité est reconduite. L'instauration d'un repas à 1 € dans les restaurants du CROUS est étendue à tous les étudiants? et plus seulement aux boursiers.

Les bourses étudiantes sont maintenues et l'exonération fiscale et sociale des pourboires est prolongée jusqu'à fin 2028.

Concernant le logement, un nouveau dispositif “relance logement” est mis en place pour encourager l’investissement locatif abordable. MaPrimRénov’ est rouverte à tous.

2.4 Mesures pour les collectivités territoriales

a. Participation au redressement des finances publiques

Dans le cadre de la loi de finances pour 2026, les collectivités territoriales sont appelées à participer à l’effort national de redressement des finances publiques dans un contexte de maîtrise du déficit.

Après débat parlementaire, l’effort demandé aux collectivités est estimé à environ 2 milliards d’euros (initialement à 4,6) pour l’année 2026, proportionné à leur poids dans la dépense publique et à leur situation financière.

Cet effort résulte de l’ensemble des dispositifs de lissage des recettes, de modifications dans la répartition de certaines fractions fiscales, et d’ajustements de dotations.

b. Les dotations

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des intercommunalités reste stable à 27,4 milliards d’euros, comparable à 2025. Cependant, des variables d’ajustement ont été opérées pour accompagner la contribution au redressement, avec une répartition calculée au prorata des recettes de fonctionnement.

c. La poursuite du soutien à l’investissement local

Le financement des projets locaux se poursuit via les dotations historiques (DETR, DSIL, DPV et DSID), dont le montant reste de l’ordre de grandeur des années précédentes, soit environ 3,8 milliards d’euros, en autorisations d’engagement et crédits de paiement. Cette continuité permet aux collectivités de planifier sereinement leurs investissements.

Par ailleurs, le fonds territorial climat, doté de 200 millions d’euros au sein du fonds vert, accompagne toujours les collectivités dans leurs initiatives liées à la transition énergétique et écologique, en lien avec les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) des EPCI.

d. La fiscalité locale

La revalorisation des valeurs locatives est limitée à environ + 0,8 % en 2026, pour suivre l’inflation faible et limiter la pression sur les ménages et les entreprises locales. La fraction de TVA et le FPIC sont maintenus à leur niveau de 2025, assurant un lissage des recettes et la sécurité financière des collectivités.

La suppression de la CVAE serait reportée au 1^{er} janvier 2028, avec un abaissement du taux maximal à 0,19 % en 2026 puis à 0,09 % en 2027.

e. Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités “Dilico”

Le dispositif Dilico, qui visait à lisser les variations de recettes fiscales des collectivités pour réduire l’effort demandé en cas de redressement des finances publiques, **n’est plus applicable aux communes en 2026**. Il

reste toutefois actif pour certaines collectivités contributrices, notamment les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions.

Pour ces collectivités, le dispositif a été revu à 740 millions d'euros pour l'année 2026, dont :

- 90 % des recettes mises en réserve seront reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices.
- 10 % seront affectés au FPIC afin de maintenir la solidarité intercommunale.

Cette réforme allège l'effort pour les communes, tout en maintenant la stabilisation des finances des autres collectivités en garantissant la continuité des services ainsi que la planification des investissements.

f. Poursuite de la hausse de la cotisation des employeurs à la CNRACL

La hausse progressive des cotisations employeur à la CNRACL (Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales) se poursuit en 2026, conformément au décret du 30 janvier 2025 issu du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. Le taux des cotisations, qui était de 34,65 % en 2025, augmente de 3 points par an pour atteindre 43,65 % en 2028.

Cette progression représente une augmentation totale de 12 points, soit près de +38 % par rapport à 2024. La mesure concerne l'ensemble des collectivités territoriales et reste pérenne dans le temps. Selon les estimations, l'impact sur les budgets des petites communes sera significatif : à partir de 2028, le coût annuel pourrait atteindre près de 1,23 milliard d'euros.

Cette hausse aura des conséquences sur les finances locales, avec un risque de réduction de l'investissement local, une limitation des embauches de fonctionnaires et des titularisations, malgré des besoins importants en personnel pour les services publics.

g. Instauration de la prime régalienn

En 2026, la prime régalienn est instaurée. Elle vise à soutenir les collectivités locales en compensant certaines charges liées aux missions obligatoires de l'État, telles que la sécurité, l'accueil d'institutions ou d'opérations régaliennes. Cette mesure ponctuelle permet aux collectivités de couvrir des dépenses exceptionnelles non prises en charge par les dotations ordinaires. Elle est fixée à environ 500 € par maire, versée sous forme de dotation de l'Etat.

Ce montant, bien qu'assez modeste, vise à offrir une reconnaissance symbolique et pécuniaire de l'engagement des élus locaux dans leurs fonctions régaliennes et constitue une nouveauté du budget 2026.

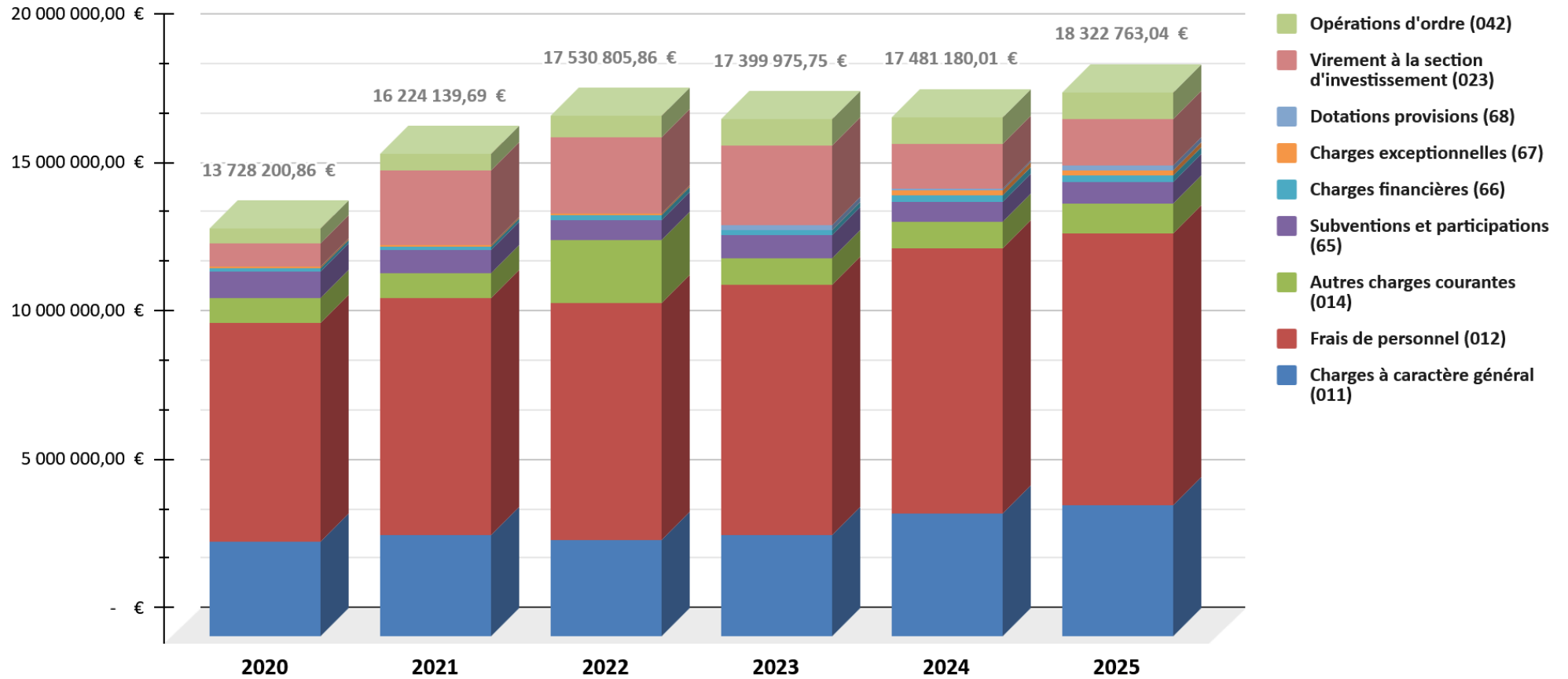
II. Situation financière et budgétaire de la collectivité

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2025 ont été revalorisées par rapport à 2024, principalement en raison de l'inflation estimée en moyenne à 0,9 %, et de la revalorisation des charges de personnel. Pour mémoire, le budget de fonctionnement en 2019 s'élevait à 16,279 M€, ce qui représente une augmentation de 12,55 % sur 6 ans.

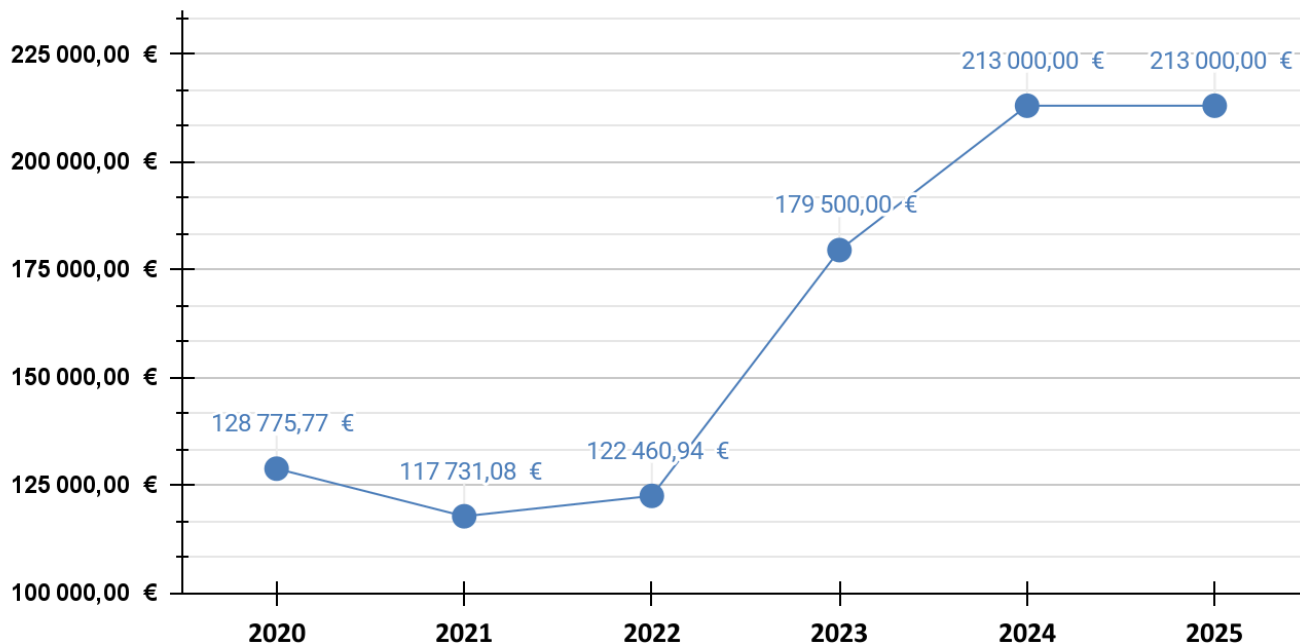
Dépenses de fonctionnement de BP à BP (hors DM)						
CHAPITRES	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général (011)	3 169 555,25 €	3 414 912,00 €	3 244 403,68 €	3 394 057,30 €	4 123 128,00 €	4 375 971,04 €
Frais de personnel (012)	7 357 939,00 €	7 938 650,00 €	7 938 650,00 €	8 407 137,00 €	8 950 000,00 €	9 186 620,00 €
Autres charges courantes (014)	862 000,00 €	832 000,00 €	2 117 283,44 €	922 000,00 €	850 000,00 €	1 012 380,00 €
Subventions et participations (65)	877 669,00 €	793 632,00 €	717 511,07 €	750 211,00 €	712 800,00 €	713 634,00 €
Charges financières (66)	128 775,77 €	117 731,08 €	122 460,94 €	179 500,00 €	213 000,00 €	213 000,00 €
Charges exceptionnelles (67)	44 000,00 €	78 500,00 €	71 300,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €	161 450,00 €
Dotations provisions (68)	- €	- €	16 500,00 €	142 850,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	771 419,27 €	2 486 047,55 €	2 582 696,73 €	2 678 433,45 €	1 497 352,01 €	1 554 808,00 €
Opérations d'ordre (042)	516 842,57 €	562 667,06 €	720 000,00 €	895 787,00 €	924 900,00 €	924 900,00 €
Total dépenses de fonctionnement	13 728 200,86 €	16 224 139,69 €	17 530 805,86 €	17 399 975,75 €	17 481 180,01 €	18 322 763,04 €

Dépenses de fonctionnement 2020-2025 de BP à BP



Les charges financières (frais des emprunts) sont stables :

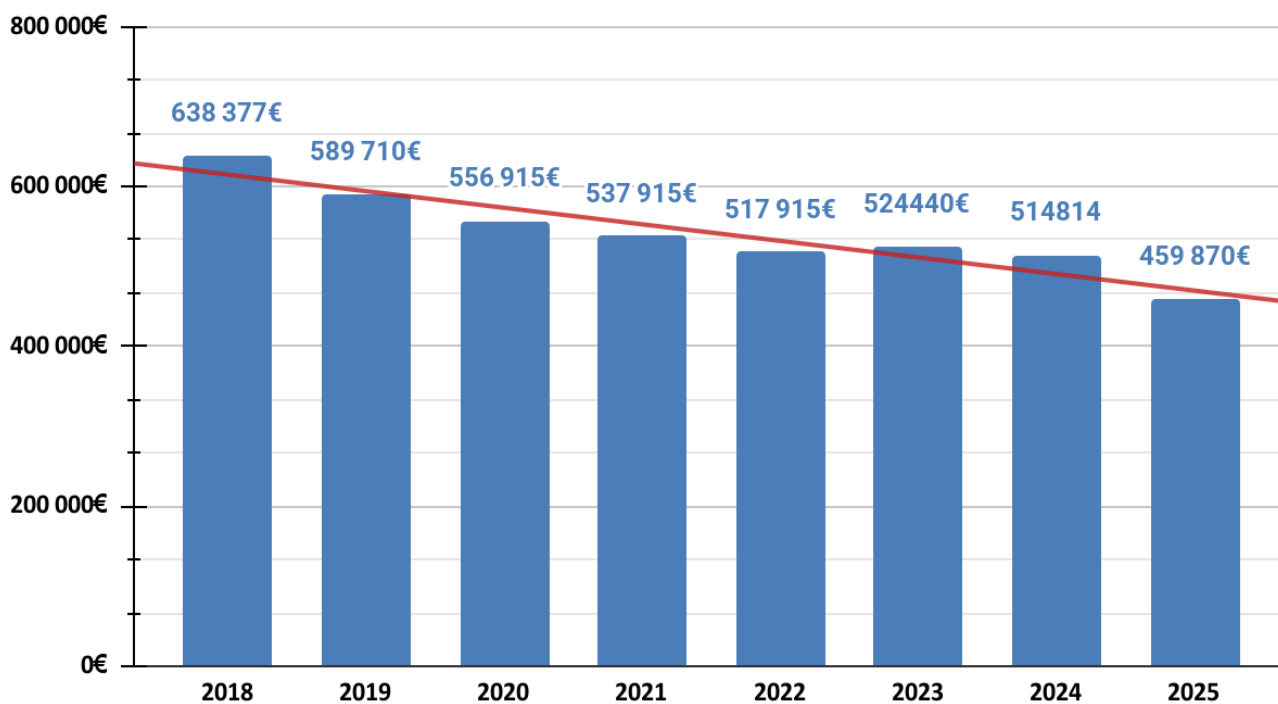
Charges financières (66) 2020-2025



2. Les produits de fonctionnement :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle est globale et libre d'emploi ; elle est fixée chaque année par la loi de finances. En diminution constante depuis plusieurs années, la DGF a baissé de 27,96 % depuis 2018.

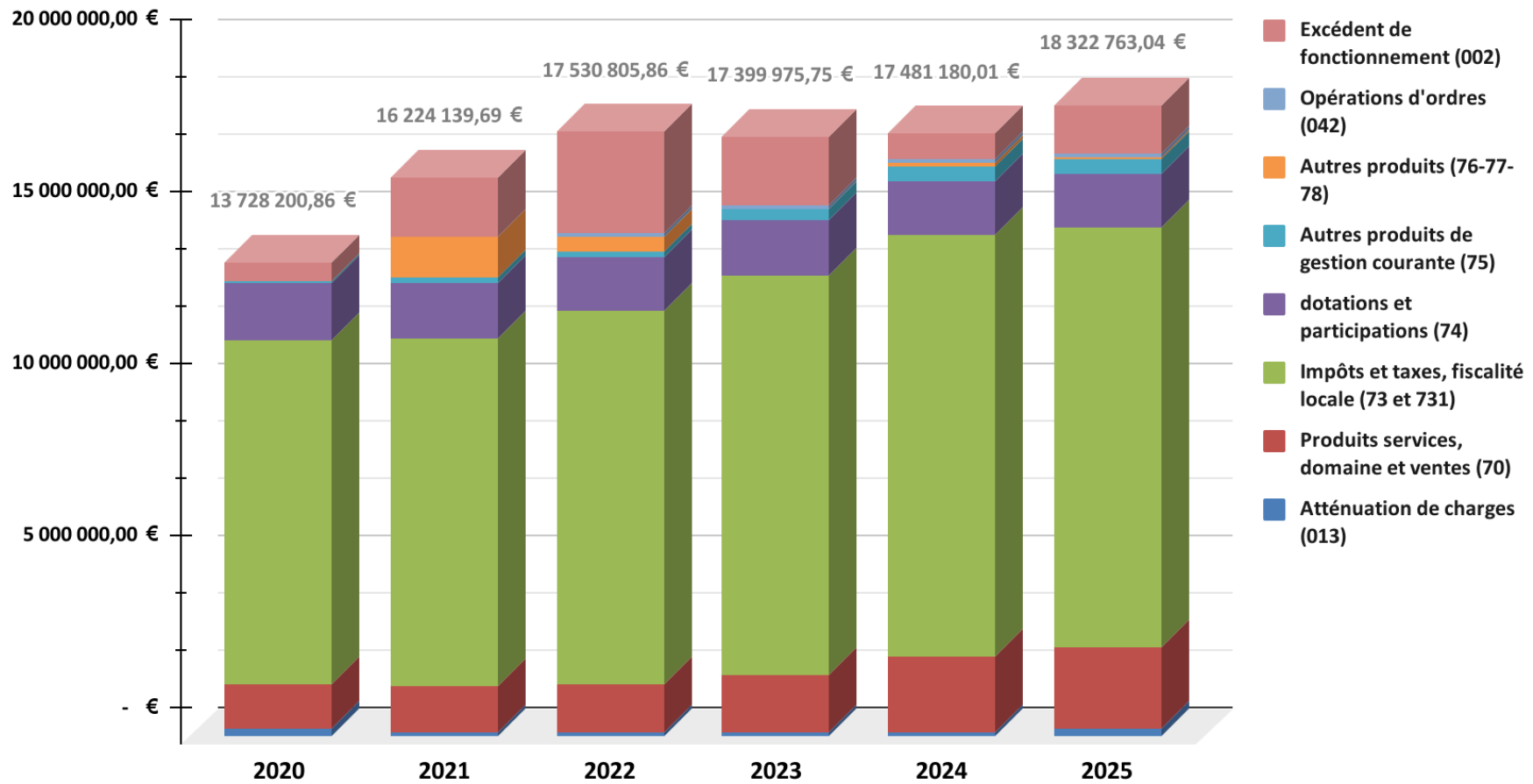
Evolution de la DGF de 2017 à 2025



La prévision budgétaire en recettes progresse entre 2020 et 2025 de 13,73 M€ à 18,32 M€ (+33 %). La fiscalité locale demeure la ressource principale et se stabilise en 2025 sans hausse des taux. Les produits de services sont en forte progression, traduisant le dynamisme communal. Les dotations restent stables. Ainsi, la structure financière est solide et l'autofinancement préservé.

Recettes de fonctionnement de BP à BP (hors DM)						
CHAPITRES	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Atténuation de charges (013)	214 114,68 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	120 000,00 €	181 500,00 €
Produits de services, domaine et ventes (70)	1 278 700,00 €	1 306 200,00 €	1 364 331,00 €	1 628 110,00 €	2 154 200,00 €	2 404 168,00 €
Impôts et taxes, fiscalité locale (73 et 731)	9 993 000,00 €	10 121 631,08 €	10 860 969,00 €	11 634 338,00 €	12 267 429,00 €	12 175 444,00 €
Dotations et participations (74)	1 651 740,00 €	1 613 886,00 €	1 543 807,00 €	1 609 926,00 €	1 580 657,00 €	1 573 084,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	43 223,58 €	146 100,00 €	182 000,00 €	303 400,00 €	393 100,00 €	415 000,00 €
Autres produits (76-77-78)	- €	1 167 454,00 €	437 546,00 €	20 003,00 €	146 010,00 €	45 015,00 €
Opérations d'ordres (042)			100 000,00 €	100 228,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Excédent de fonctionnement (002)	547 422,60 €	1 756 868,61 €	2 930 152,86 €	1 991 970,75 €	719 784,01 €	1 428 552,04 €
Total recettes de fonctionnement	13 728 200,86 €	16 224 139,69 €	17 530 805,86 €	17 399 975,75 €	17 481 180,01 €	18 322 763,04 €

Recettes de fonctionnement - BP 2020-2025

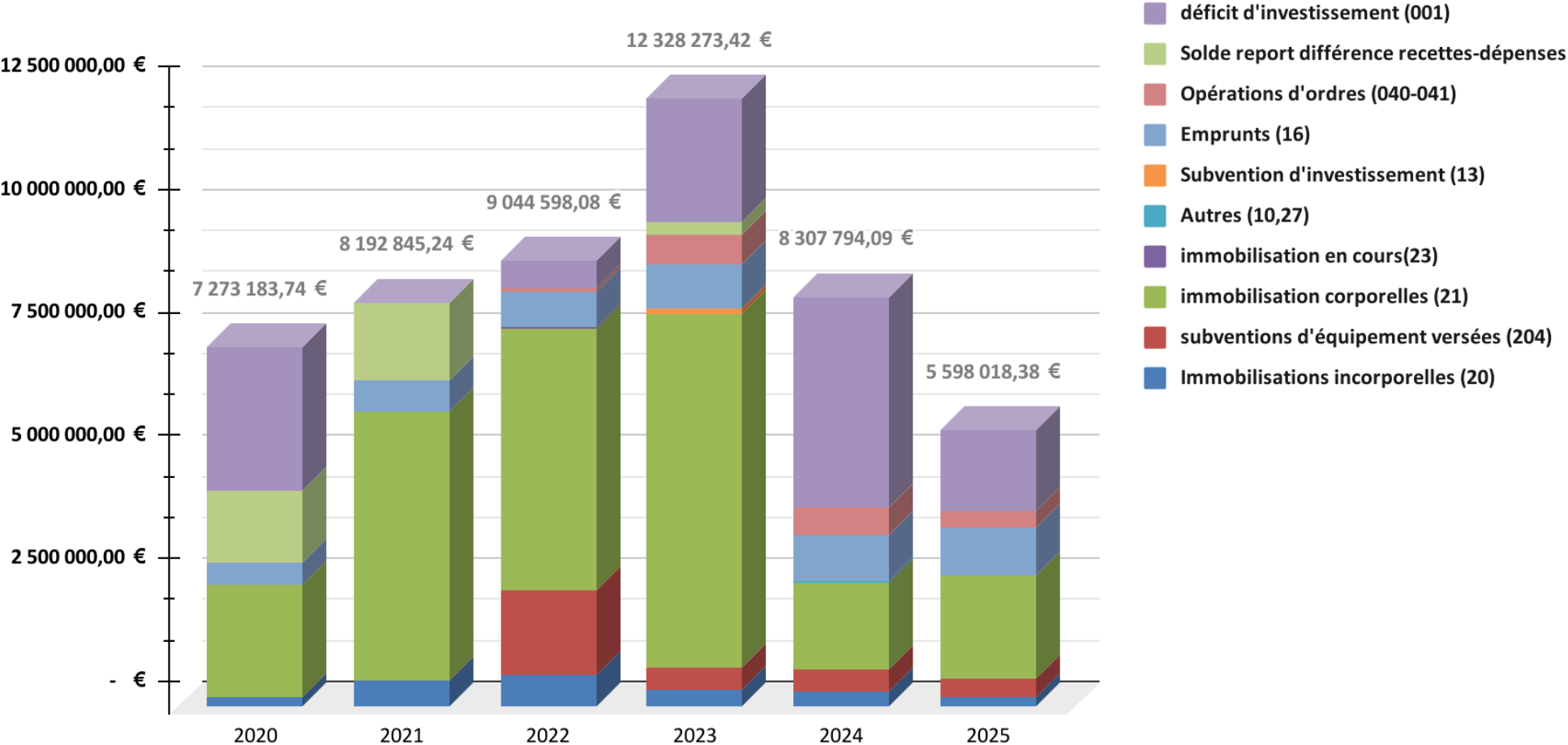


3. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement inscrites au budget sont en nette diminution par rapport à 2024. Pour la deuxième année consécutive, le budget a été arrêté et rendu exécutoire par le Préfet. Il convient de rappeler que ce dernier ne peut se substituer pleinement au Conseil municipal, notamment aux membres ayant voté contre le budget 2025. Dans ce contexte particulier, la collectivité a toutefois maintenu ses efforts afin de poursuivre et de faire progresser les projets engagés.

Dépenses d'investissement de BP à BP (hors DM)						
CHAPITRE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Immobilisations incorporelles (20)	183 881,84 €	522 880,00 €	626 485,80 €	313 296,45 €	289 497,00 €	165 733,00 €
Subventions d'équipement versées (204)			1 716 945,12 €	450 000,00 €	449 000,00 €	392 500,00 €
Immobilisations corporelles (21)	2 258 977,24 €	5 430 534,61 €	5 301 347,81 €	7 181 010,00 €	1 740 503,00 €	2 074 901,89 €
Immobilisations en cours (23)		10 000,00 €	33 000,00 €	- €	- €	- €
Autres (10,27)	5 200,00 €	7 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €	35 000,00 €	20 000,00 €
Subvention d'investissement (13)	- €	- €	- €	93 600,00 €	- €	- €
Emprunts (16)	464 000,00 €	622 000,00 €	695 200,00 €	891 000,00 €	959 200,00 €	976 000,00 €
Opérations d'ordres (040-041)	5 200,00 €		100 000,00 €	620 528,00 €	550 000,00 €	320 000,00 €
Déficit d'investissement (001)	2 924 796,23 €	- €	556 619,35 €	2 501 033,78 €	4 284 594,09 €	1 648 883,49 €
Total dépenses d'investissement	5 842 055,31 €	6 592 414,61 €	9 044 598,08 €	12 075 468,23 €	8 307 794,09 €	5 598 018,38 €
Solde report différence recettes-dépenses	1 431 128,43 €	1 600 430,63 €	- €	252 805,19 €	- €	- €
Total dépenses d'investissement avec reports	7 273 183,74 €	8 192 845,24 €	9 044 598,08 €	12 328 273,42 €	8 307 794,09 €	5 598 018,38 €

Dépenses d'investissement de BP à BP 2020-2025 (hors DM)



4. Les ressources d'investissement :

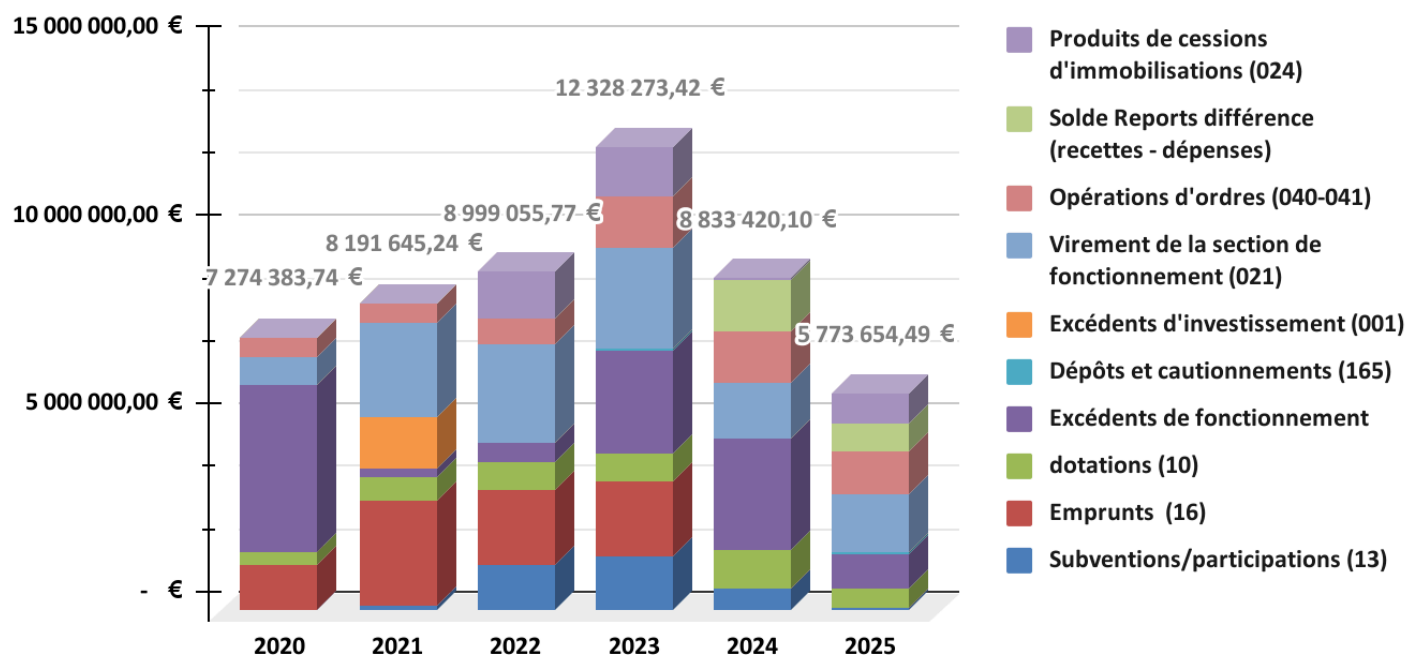
Les recettes d'investissement enregistrent une baisse marquée en 2025. Celle-ci s'explique principalement par l'achèvement du cycle de perception des subventions liées aux projets engagés jusqu'en 2024. À cela s'ajoute l'absence de recours à l'emprunt en 2024 et en 2025, qui limite mécaniquement les ressources mobilisables pour financer de nouveaux équipements.

Le montant perçu en 2025 au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'élève à 735 056,78 €, dont 684 300,45 € en section d'investissement et 50 756,33 € en section de fonctionnement, contre 1 084 369,09 € en 2024, soit une diminution de 32,21 %.

Cette baisse significative illustre directement le ralentissement des capacités d'investissement de la collectivité et l'insuffisance des marges budgétaires pour finaliser et engager de nouveaux projets structurants. Pour mémoire, le taux applicable au FCTVA est fixé à 16,404 %.

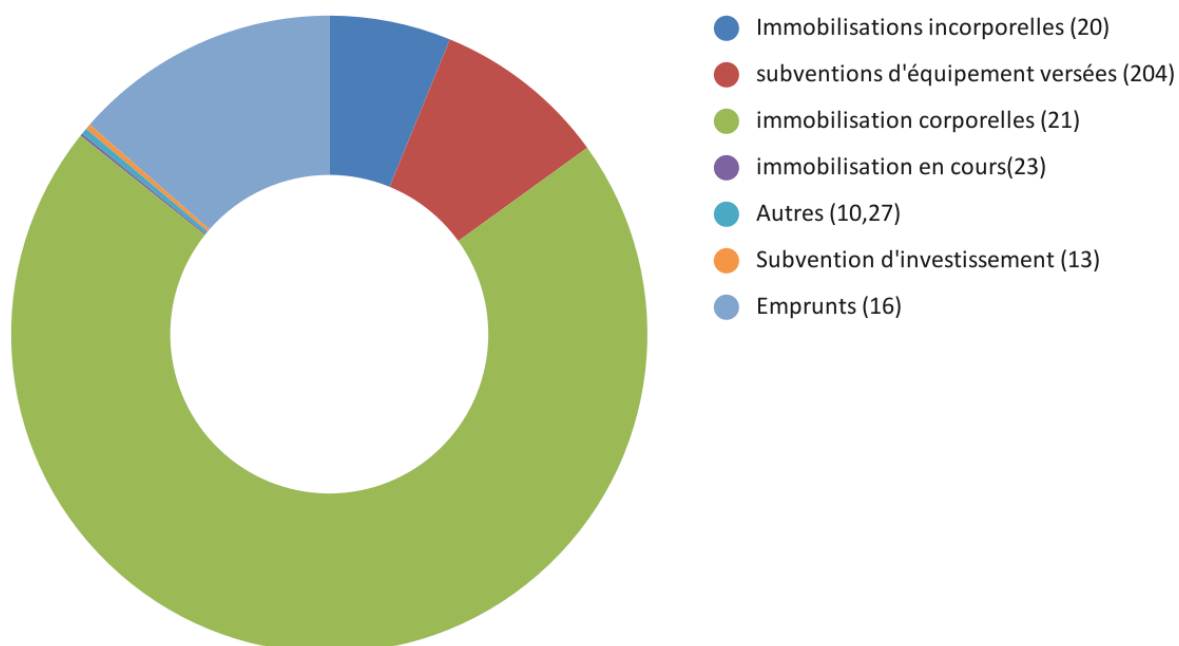
Ressources d'investissement de BP à BP (hors DM)						
CHAPITRE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subventions/participations (13)	- €	112 500,00 €	1 209 282,00 €	1 424 964,00 €	607 574,00 €	70 000,00 €
Emprunts (16)	1 200 000,00 €	2 800 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	- €	- €
dotations (10)	351 200,00 €	630 000,00 €	755 000,00 €	762 000,00 €	1 020 000,00 €	532 700,00 €
Excédents de fonctionnement (1068)	4 428 721,90 €	220 790,84 €	511 077,04 €	2 753 838,97 €	2 942 951,28 €	929 645,72 €
Dépôts et cautionnements (165)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	9 000,00 €	6 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	771 419,27 €	2 486 047,55 €	2 582 696,73 €	2 678 433,45 €	1 497 352,01 €	1 554 808,00 €
Excédents d'investissement (001)	- €	1 379 639,79 €	- €	- €	- €	- €
Opérations d'ordres (040-041)	522 042,57 €	562 667,06 €	720 000,00 €	1 416 087,00 €	1 374 900,00 €	1 144 900,00 €
Produits de cessions d'immobilisations (024)	- €	- €	1 220 000,00 €	1 291 950,00 €	40 000,00 €	816 363,00 €
Total recettes d'investissement	7 274 383,74 €	8 191 645,24 €	8 999 055,77 €	12 328 273,42 €	7 491 777,29 €	5 054 416,72 €
Solde Reports différence (recettes - dépenses)	- €	- €		- €	1 341 642,81 €	719 237,77 €
Total recettes d'investissement avec reports	7 274 383,74 €	8 191 645,24 €	8 999 055,77 €	12 328 273,42 €	8 833 420,10 €	5 773 654,49 €

Recettes d'investissement de BP à BP 2020-2025 (hors DM)

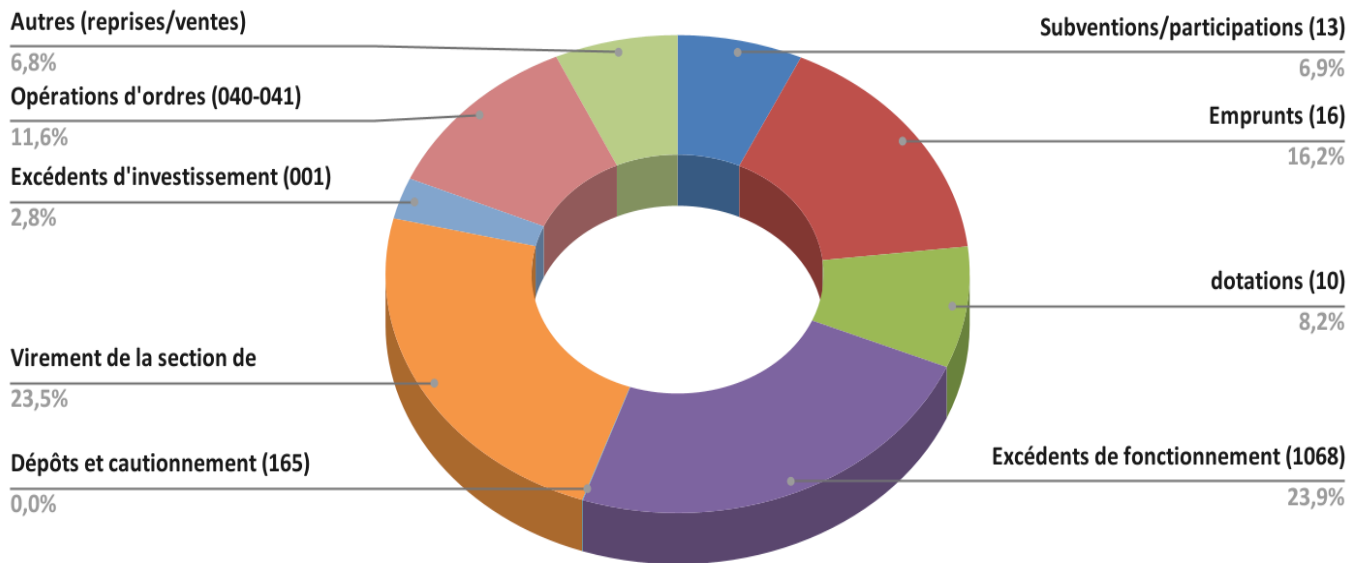


5. Bilan de la section d'investissement

Répartition des dépenses d'investissement 2020-2025

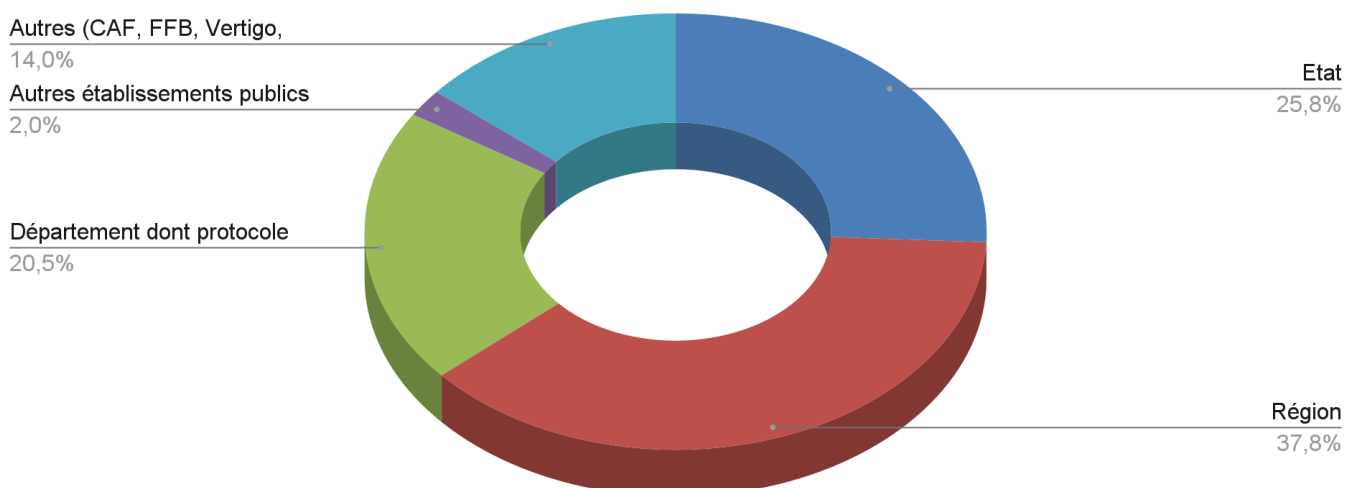


Ressources de financement de l'équipement 2020-2025(BP)



Les ressources d'investissement de 2020 à 2025 sont essentiellement basées sur les fonds propres, sur l'emprunt, mais aussi sur la recherche de subventions. Durant cette période la Commune a obtenu 11 044 252,12 € de subventions, hors amendes de police d'un montant de 257 648,00 € sur 6 ans, soit un montant total de subventions de **11 301 900,12 € réparti comme suit :**


SUBVENTIONS PAR FINANCEUR 2020-2025





III. Analyse de l'endettement

1. La situation actuelle de la dette

I. Evolution de la dette

 Notionnel	Nombre de financements	11	10 229 941 € Capital Restant Dû
	Capacité de désendettement	6,6 ans	

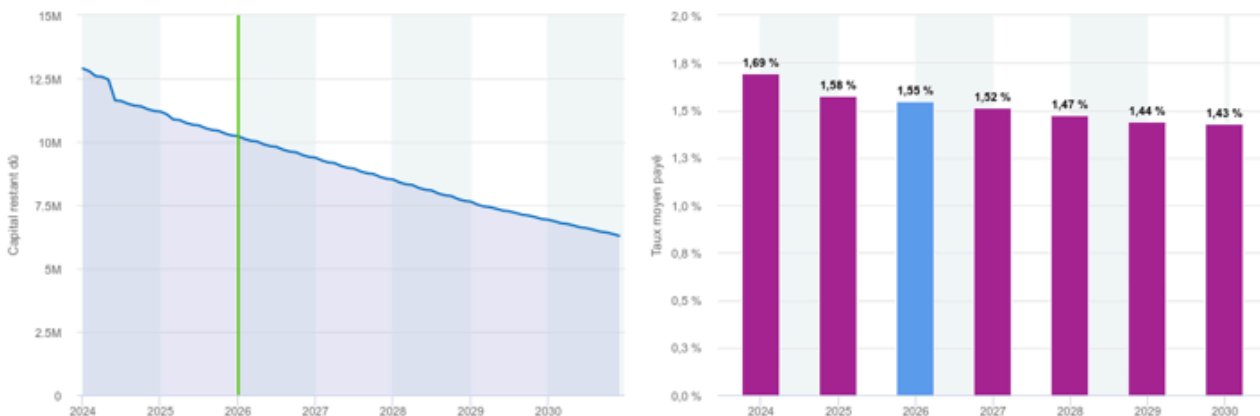
 Risque	Taux fixe	100%	1,55% Taux d'intérêt moyen
	Taux variable	0%	

 Annuités	Capital	851 K€	1 006 191 € Annuité
	Intérêts	155 K€	

- Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.


2. Evolution du capital restant dû et du taux moyen d'endettement

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES



• Faits marquants de l'exercice écoulé

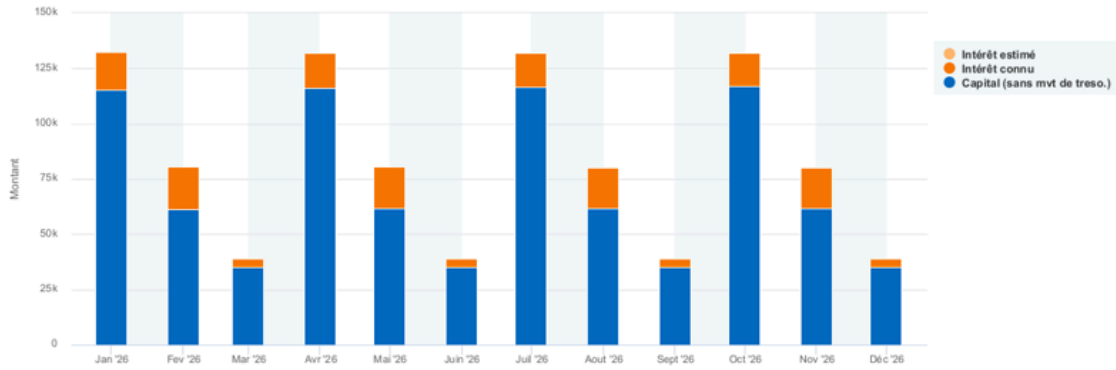
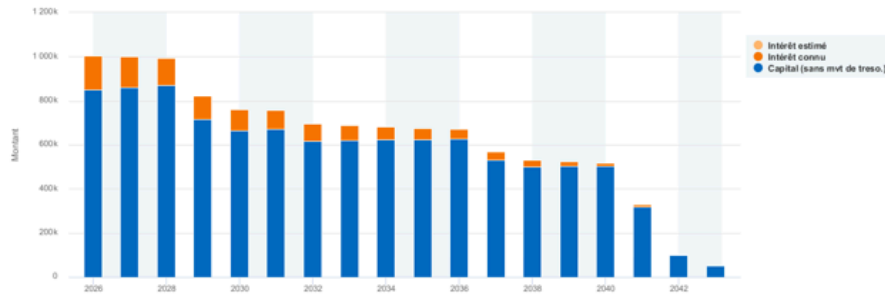
En 2025, la ville a contracté une ligne de trésorerie pour ses besoins ponctuels.

	MONTANT	DUREE	BANQUE	TAUX	DATE DEBUT
9625751073A	750 000 €	12 mois		€STER+0.74%	29/05/25

• L'évolution au 1^{er} Janvier 2026

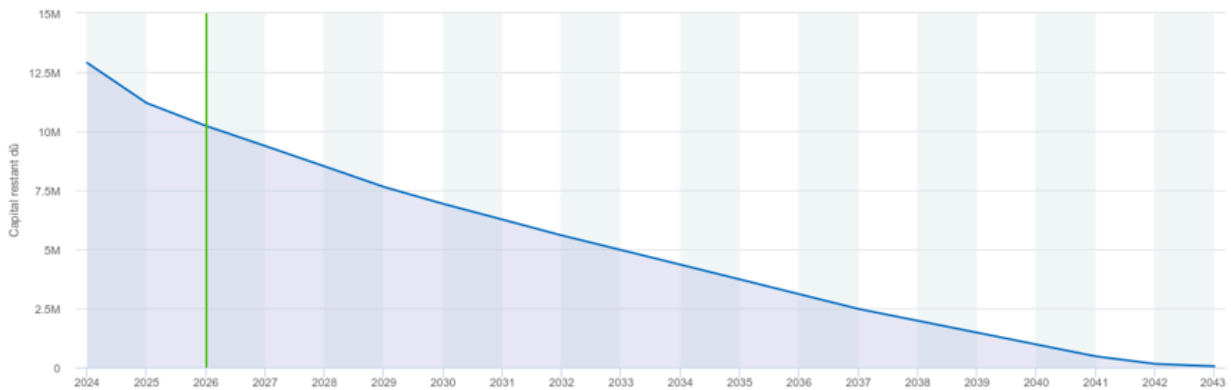
Triel-sur-Seine débute l'exercice 2026 avec une dette de 10 230 K€ répartie en 11 financements. Ce capital restant dû évoluera dans le temps à mesure de l'utilisation future de la ligne de trésorerie. Le taux d'intérêt moyen s'établira à 1.58%.

REMBOURSEMENT DES ANNUITES DE LA DETTE



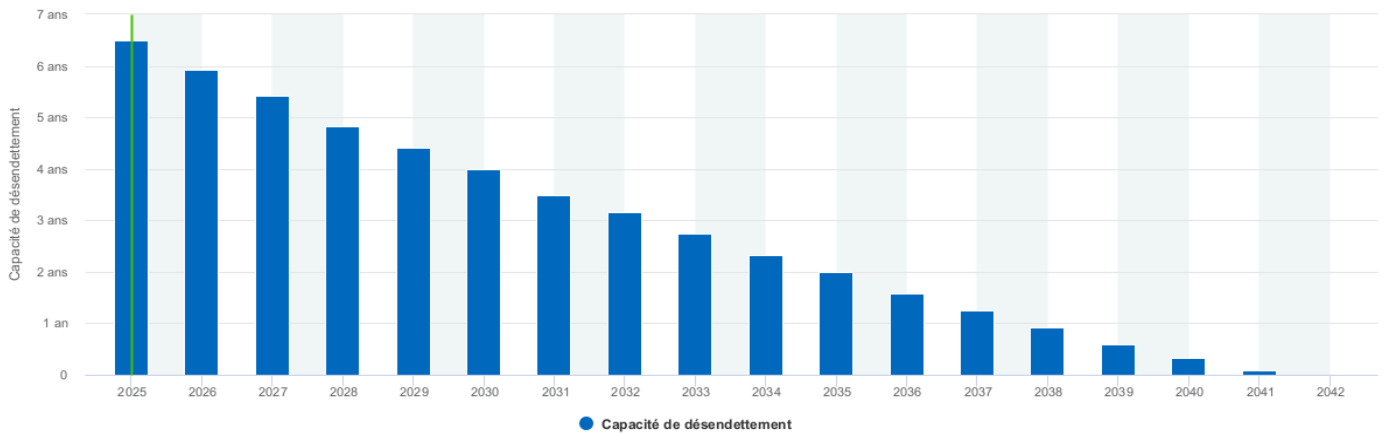
Hormis les futurs mouvements à venir sur la ligne de trésorerie, le remboursement en annuités de la dette est attendu à 1 006 K€ en 2026 décomposé en 851 K€ de capital comptable et 155K€ d'intérêts. Le suivi budgétaire 2026 montre que les mois de mars, juin, septembre et décembre seront les plus chargés en décaissement de flux. Cette information peut être utile pour mieux lisser la saisonnalité de paiement des futurs emprunts.

PROFIL D'EXTINCTION DE L'ENCOURS



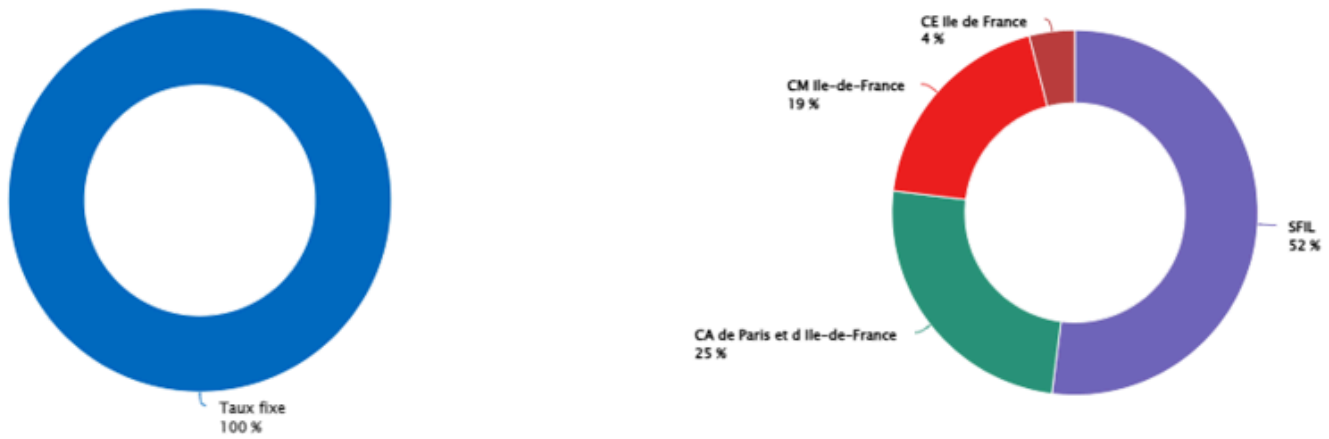
Au 01/01/2025	Dans 1 an		Dans 5 ans		Dans 10 ans	
10 230 K€	-851 K€	-8%	-3 969 K€	-39%	-7 126 K€	-70%

Le rythme de désendettement à l'horizon 5 ans est établi à 39% contre un seuil de 30% observé en général pour les Collectivités



3. Caractéristiques de la dette :

CARACTERISTIQUE DE LA DETTE



La commune maintient sa politique de dette à 100% taux fixe pour se prémunir de tout risque de taux.

CONTEXTE DES MARCHES ET RECOMMANDATIONS TAElys SUR VOTRE DETTE

L'année 2025 ayant été marquée par plusieurs événements, il est à rappeler que l'endettement public mondial a atteint des ordres de grandeur préoccupants, dépassant les 100 000 milliards de dollars et excédant désormais 100 % du PIB mondial, sous l'effet d'une dynamique fortement accélérée depuis la crise financière de 2007. La France, le Royaume-Uni et les États-Unis figurent parmi les économies les plus vulnérables : à eux trois, ils concentrent près de 45 % de la dette publique mondiale, avec des niveaux d'endettement supérieurs à 100 % de leur produit intérieur brut.

Dans un tel contexte, les marges de manœuvre en matière d'assainissement des finances publiques se réduisent sensiblement, la hausse de la charge d'intérêts rendant indispensable la réalisation d'excédents budgétaires primaires afin de stabiliser les ratios dette/PIB.

Les épisodes récents de forte volatilité sur les marchés obligataires britanniques illustrent les risques encourus par les États dont la crédibilité financière est remise en cause, en particulier lorsque leur dette est majoritairement détenue par des investisseurs non-résidents.

Enfin, si la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale américaine ont engagé un cycle de baisse de leurs taux directeurs, celui-ci devrait s'achever à des niveaux sensiblement plus élevés que ceux observés avant 2022, confirmant que la période des taux d'intérêt nuls est désormais révolue.

Au regard de cette évolution des marchés, Taelys observe qu'à ce jour, tous les emprunts de la ville sont à des niveaux de taux bien meilleurs aux conditions actuelles de marché. Il est donc préconisé de conserver l'ensemble du portefeuille actuel d'emprunts de Triel-Sur-Seine.

IV. Éléments de rétrospective et orientations budgétaires

1. Analyses des CA de 2020 à 2025 en fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement :

Les recettes 2025 de la Ville ont été réalisées conformément aux prévisions budgétaires. Elles augmentent de 575 k€ par rapport au CA 2024 (hors excédents). Au BP 2025, elles étaient prévues à 18,322 M€ et le pré-CFU s'établit à 18,944 M€, soit une évolution arrondie à +621 k€.

CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRÉ CFU 2025
002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	533 148,45 €	1 759 385,30 €	2 930 152,86 €	1 991 970,75 €	859 784,08 €	1 428 552,04 €
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	218 880,49 €	149 379,32 €	73 183,08 €	112 338,14 €	178 178,75 €	275 248,27 €
042 OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		22 749,20 €	172 408,88 €	158 188,23 €	132 175,65 €	88 777,00 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS PRESTATIONS	929 820,89 €	1 040 903,46 €	1 622 179,64 €	1 641 982,21 €	2 367 358,44 €	2 408 135,79 €
73 IMPÔTS ET TAXES	10 258 192,01 €	12 771 469,83 €	11 136 072,34 €	11 789 605,75 €	11 984 086,72 €	12 380 317,64 €
731 FISCALITÉ LOCALE						
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 789 354,17 €	1 591 675,39 €	1 704 046,33 €	1 564 576,87 €	1 574 235,54 €	1 640 251,78 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	129 525,20 €	319 421,06 €	232 800,65 €	297 774,40 €	537 975,31 €	710 151,15 €
76 PRODUITS FINANCIERS	1,75 €	1,68 €	2,10 €	9,59 €	13,54 €	11,31 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	128 514,25 €	214 460,12 €	117 035,85 €	34 045,48 €	45 660,60 €	10 159,27 €
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	583 727,00 €	1 167 454,00 €	437 544,00 €	9 138,06 €	121 118,48 €	2 634,54 €
Total Recettes	14 571 164,21 €	19 036 899,36 €	18 425 425,73 €	17 599 629,48 €	17 800 587,11 €	18 944 238,79 €
Total Recettes sans excédents	14 038 015,76 €	17 277 514,06 €	15 495 272,87 €	15 607 658,73 €	16 940 803,03 €	17 515 686,75 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont supérieures au CA 2024. Pour la 2^{ème} année consécutive, le budget a été mis en application par le Préfet. En conséquence, le budget accordé en investissement en 2025 était minimaliste. Les travaux ont été réalisés soit en régie soit par l'achat de matériaux avec une prestation de service. Cette organisation a dégradé la section de fonctionnement qui reste tout de même maîtrisée. Prévisions budgétaires au BP 2025 : 18.322 M€ - CFU 2025 = 16,427 M€, soit 1,895 M€ non utilisé.

CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRÉ CFU 2025
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 947 892,62 €	3 124 835,36 €	3 003 312,22 €	3 218 263,44 €	3 950 416,08 €	4 511 912,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	7 300 531,69 €	7 821 320,10 €	8 006 786,94 €	8 176 109,05 €	8 606 524,65 €	9 083 964,32 €
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	954 231,16 €	2 730 886,00 €	1 001 138,44 €	603 823,61 €	731 120,69 €	718 936,43 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
042 OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	506 675,64 €	632 406,48 €	800 689,29 €	943 737,25 €	966 954,29 €	887 568,27 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	684 210,33 €	713 069,40 €	684 881,84 €	679 882,81 €	805 602,67 €	726 274,83 €
66 CHARGES FINANCIÈRES	127 169,96 €	113 400,64 €	131 996,51 €	185 820,76 €	218 518,57 €	189 886,72 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	72 793,36 €	22 207,48 €	34 310,77 €	3 427,29 €	163 252,40 €	157 181,22 €
68 DOTATION PROVISIONS SEMI-BUDGÉTAIRES		437 544,00 €	16 500,00 €	125 829,98 €	- €	151 899,60 €
Total dépenses	12 593 504,76 €	15 595 669,46 €	13 679 616,01 €	13 936 894,19 €	15 442 389,35 €	16 427 623,39 €

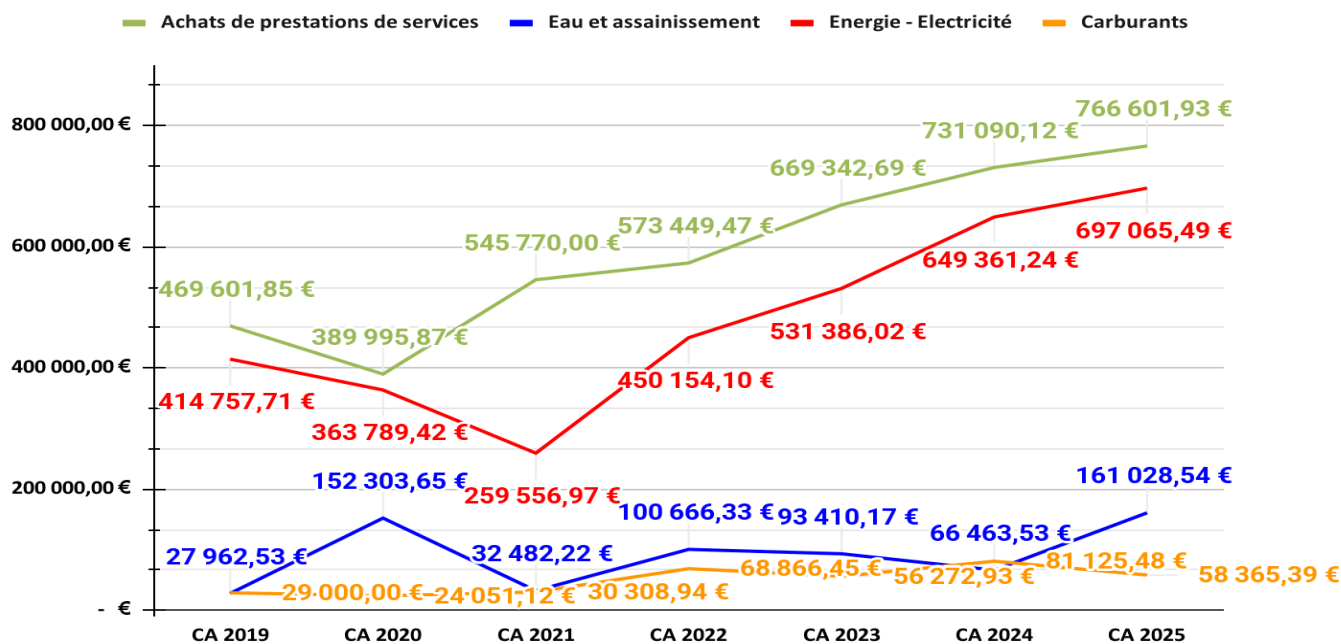
1.3 L'évolution des frais de fonctionnement

En 2025, la Commune a dû supporter des régularisations de factures d'eau et d'électricité afférentes à des exercices antérieurs, ce qui a fortement pesé sur les charges de fonctionnement. Alors que les dépenses d'eau avaient diminué de 27 k€ en 2024, ce poste passe de 66 k€ à 161 k€ en 2025, soit une augmentation de 95 k€, principalement imputable à ces régularisations exceptionnelles.

Les autres postes connaissent également des évolutions contrastées : les prestations de services augmentent de 35 k€, les dépenses d'électricité progressent de 48 k€, tandis que les consommations de carburant diminuent de 23 k€.

L'ensemble de ces mouvements contribue à une tension accrue sur la section de fonctionnement, réduisant d'autant les marges de manœuvre disponibles pour l'autofinancement et le soutien aux projets d'investissement.

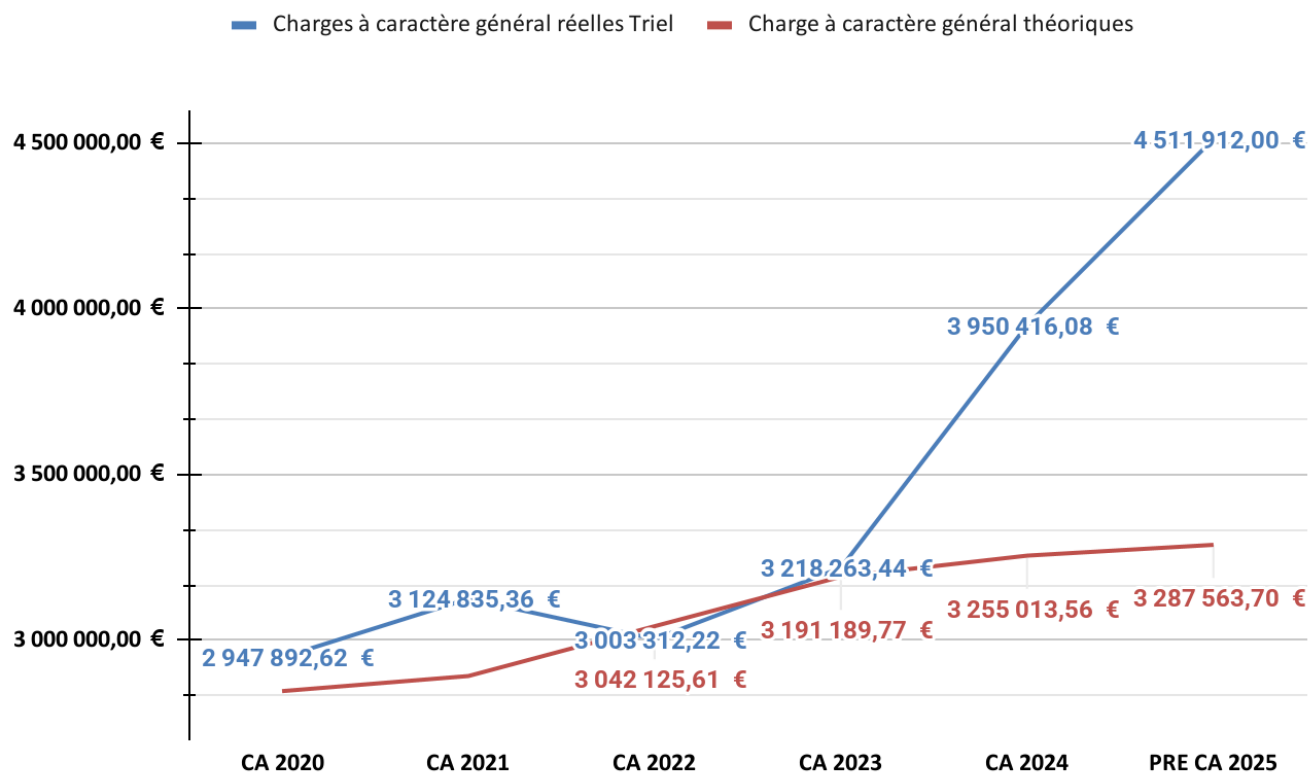
Frais de fonctionnement CA 2020 - Pré CA 2025



1.4 Maîtrise des dépenses de fonctionnement et arbitrages budgétaires

L'augmentation des dépenses de fonctionnement traduit en partie la contrainte exercée sur le budget d'investissement, notamment pour l'entretien courant du patrimoine communal, les travaux réalisés en régie et l'acquisition de matériaux.

Evolution des dépenses de fonctionnement CA 2020 - pré CA 2025



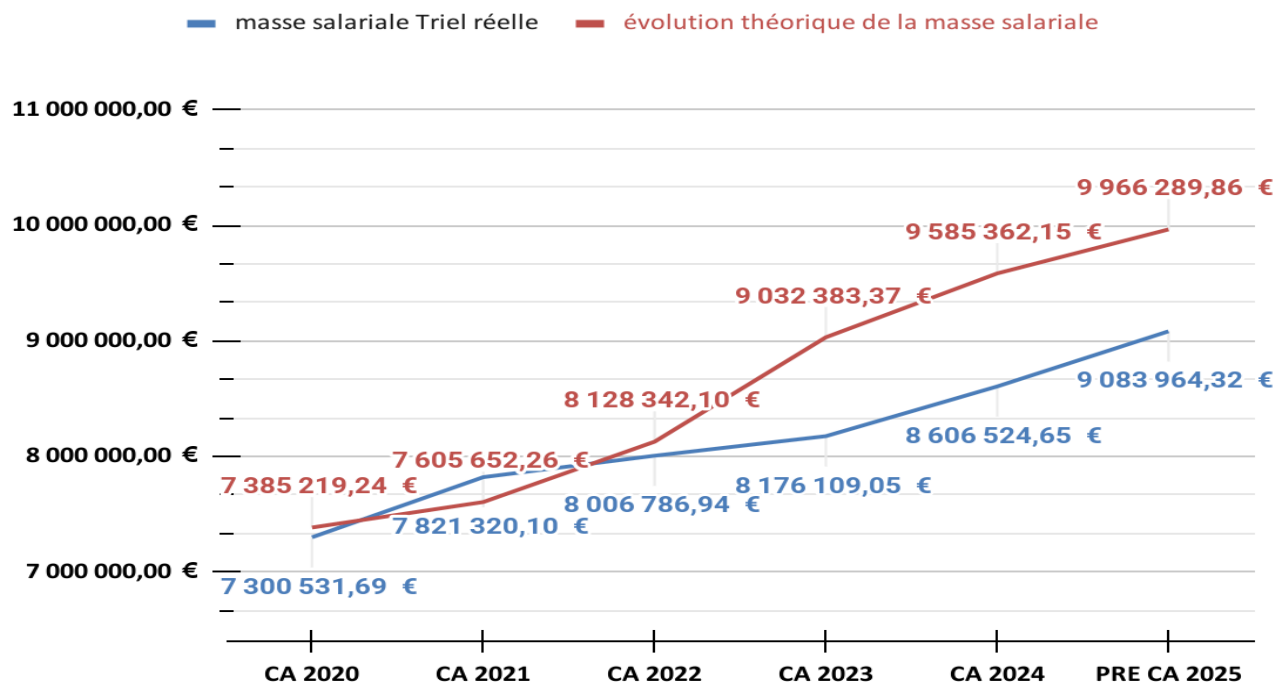
En suivant l'évolution de l'inflation entre 2020 et 2025 (source Banque de France), les dépenses de fonctionnement auraient dû être de :

Charges à caractère général 2019 :	2 832 054,67 €	inflation	Evolution selon l'inflation	Charges à caractère général réelles	Ecart
				Triel-sur-Seine	
2019			2 832 054,67 €	2 832 054,67 €	0,00€
2020		0,50%	2 846 214,94 €	2 947 892,62 €	101 677,68 €
2021		1,60%	2 891 754,38 €	3 124 835,36 €	233 080,98 €
2022		5,20%	3 042 125,61 €	3 003 924,22 €	-38 201,39 €
2023		4,90%	3 191 189,77 €	3 218 263,44 €	27 073,67 €
2024		2,00%	3 255 013,56 €	3 950 416,08 €	695 402,52 €
2025		1,00%	3 287 563,70 €	4 511 912,00 €	1 224 348,30 €

En 2024, l'augmentation avait été justifiée par la reprise par convention de l'entretien de la voirie communale mais également par l'entretien de nombreux matériels vieillissants. En 2024 et 2025, la Ville a eu recours à la section de fonctionnement pour entretenir le patrimoine de la commune en régie faute de budget en investissement.

1.5 Masse salariale : progression et contrôle des dépenses

Evolution de la masse salariale CA 2020 - Pré CA 2025



En 2025, avec les augmentations régulières liées au GVT (glissement-vieillesse-technicité) et la revalorisation du SMIC, soit une progression totale de +3,97 %, la masse salariale aurait dû atteindre 9,966 M€, contre 9,083 M€ constatés en exécution.

Malgré cette pression sur les ressources humaines, le service rendu aux administrés a été pleinement assuré.

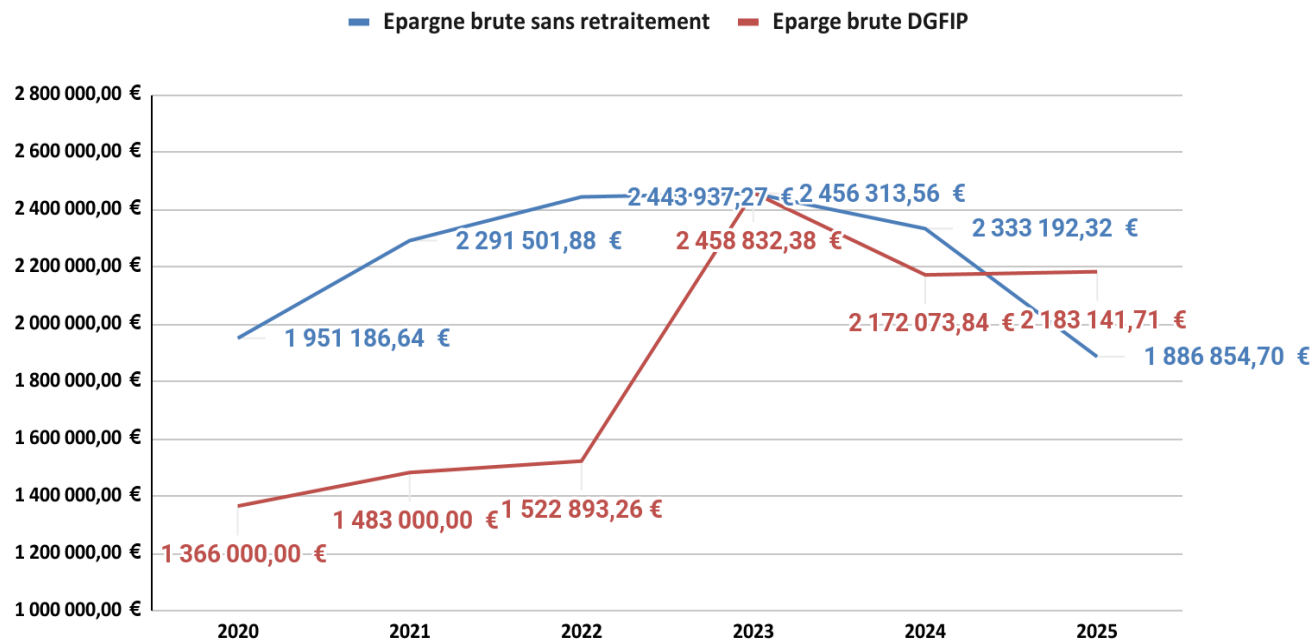
Récapitulatif de l'évolution de la masse salariale depuis 2019

Masse salariale 2019 :	7 156 469,27 €	cumul SMIC + GVT + indice	Evolution au SMIC	Masse salariale réelle	Ecart
	Valeur SMIC			Triel-sur-Seine	
2019	<i>1 521,22 €</i>		7 156 469,27 €	7 156 469,27 €	0,00 €
2020	<i>1 539,42 €</i>	3,20%	7 385 219,24 €	7 300 531,69 €	-84 687,55 €
2021	<i>1 554,58 €</i>	2,98%	7 605 652,26 €	7 821 320,10 €	215 667,84 €
2022	<i>1 603,12 €</i>	6,87%	8 128 342,10 €	8 006 797,00 €	-121 545,10 €
2023	<i>1 747,20 €</i>	11,12%	9 032 383,37 €	8 176 109,05 €	-1 048 541,11 €
2024	<i>1 766,92 €</i>	6,12%	9 585 362,15 €	8 606 524,65 €	-978 837,50 €
2025	<i>1 801,80 €</i>	3,97%	9 966 289,86 €	9 083 964,32 €	-882 325,54 €

Soit une maîtrise des charges de personnel : - 882 k€ entre la masse salariale théorique et le réalisé 2025

1.6 Evolution de l'épargne brute de 2020 à 2025 et conclusions :

Evolution de l'épargne brute au CA 2020 - 2025

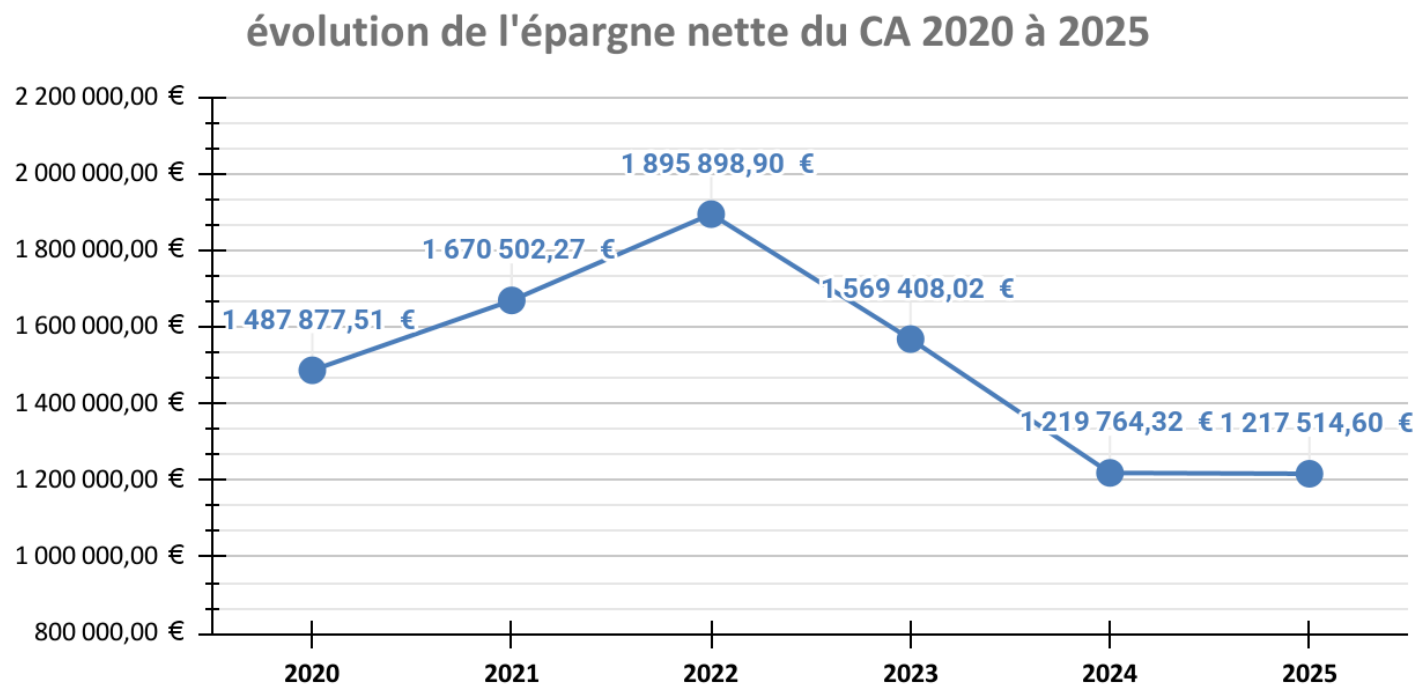


L'épargne brute a connu une progression notable en 2023, puis s'est stabilisée sur l'ensemble de la période 2020-2025. Après retraitement des dépenses et des recettes exceptionnelles, elle s'établit à **2 183 141,71 €** au CA 2025.

En conclusion : la collectivité maintient une capacité d'épargne solide, permettant de financer ses investissements tout en préservant l'équilibre budgétaire

Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement
Retraitement = Retrait des recettes ou dépenses exceptionnelles

1.7 Evolution de l'épargne nette de 2020 à 2025



Épargne nette = Épargne brute moins remboursement de l'annuité de la dette

2. Analyses des CA de 2020 au CFU 2025 en investissement

2.1 Les recettes d'investissement

CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRÉ CFU 2025
001 EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTÉ INVESTISSEMENT	- €	1 379 776,31 €	- €	- €	- €	- €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	506 675,64 €	632 406,48 €	800 689,29 €	943 737,25 €	966 954,29 €	887 568,27 €
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	582 852,24 €	2 556 549,34 €	409 815,28 €	188 172,27 €
10 DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	483 737,14 €	641 697,40 €	707 244,55 €	822 023,82 €	1 088 109,95 €	684 300,45 €
1068 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	4 352 172,53 €	220 790,84 €	511 077,04 €	2 753 838,97 €	2 942 951,28 €	929 645,72 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	537 128,00 €	1 381 288,53 €	1 477 977,92 €	2 145 220,85 €	1 505 602,00 €	583 090,08 €
16 EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	3 000 000,00 €	2 800 000,00 €	2 000 000,01 €	2 000 000,00 €	- €	- €
165 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENT REÇUS	3 373,60 €	306,00 €	431,70 €	104,00 €	4 260,09 €	1 009,47 €
166 REFINANCEMENT DE DETTE	- €	- €	1 709 498,17 €	- €	- €	- €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	6 000,00 €	- €	64 366,45 €	- €	- €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- €	- €	- €	- €	120 000,00 €	- €
024 PRODUIT DE CESSIONS	- €	- €	- €	- €	- €	- €
4542 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	139 560,00 €	- €	9 840,00 €	3 420,00 €	- €	37 914,00 €
Total Recettes	8 883 086,91 €	7 062 265,56 €	7 799 610,92 €	11 289 260,68 €	7 037 692,89 €	3 311 700,26 €

2.2 Les dépenses d'investissement

CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRÉ CFU 2025
001 EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTÉ INVESTIS.	2 921 044,10 €		556 619,35 €	2 501 033,78 €	3 882 521,65 €	1 648 883,49 €
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		22 749,20 €	172 408,88 €	158 188,23 €	132 175,65 €	88 777,00 €
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES			582 852,24 €	2 556 549,34 €	409 815,28 €	188 172,27 €
10 APPORTS, DOTATIONS ET RÉSERVES	1 704,99 €		72 797,24 €			402 072,44 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		560 000,00 €	- €	1 034 026,00 €		- €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	463 379,47 €	620 999,61 €	720 447,75 €	889 424,36 €	952 309,52 €	965 627,11 €
165 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENT VERSÉS		104,00 €	95,23 €	860,35 €	5 707,43 €	504,90 €
166 REFINANCEMENT DE DETTE			1 709 498,17 €			- €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	208 168,64 €	389 817,70 €	607 018,82 €	376 487,58 €	254 839,69 €	175 474,74 €
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES		375 256,16 €	699 022,52 €	228 311,82 €	198 837,16 €	130 327,93 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 909 149,92 €	5 523 335,29 €	5 148 112,62 €	7 822 766,11 €	2 850 370,00 €	2 460 181,68 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		86 580,67 €	1 840,68 €			- €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		40 042,28 €	20 091,20 €	2 787,20 €		5 346,32 €
4541 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	139 560,00 €		9 840,00 €	3 420,00 €		24 654,00 €
Total dépenses	7 643 007,12 €	7 618 884,91 €	10 300 644,70 €	15 573 854,77 €	8 686 576,38 €	6 090 021,88 €
Total dépenses sans déficit	4 721 963,02 €	7 618 884,91 €	9 744 025,35 €	13 072 820,99 €	4 804 054,73 €	4 441 138,39 €

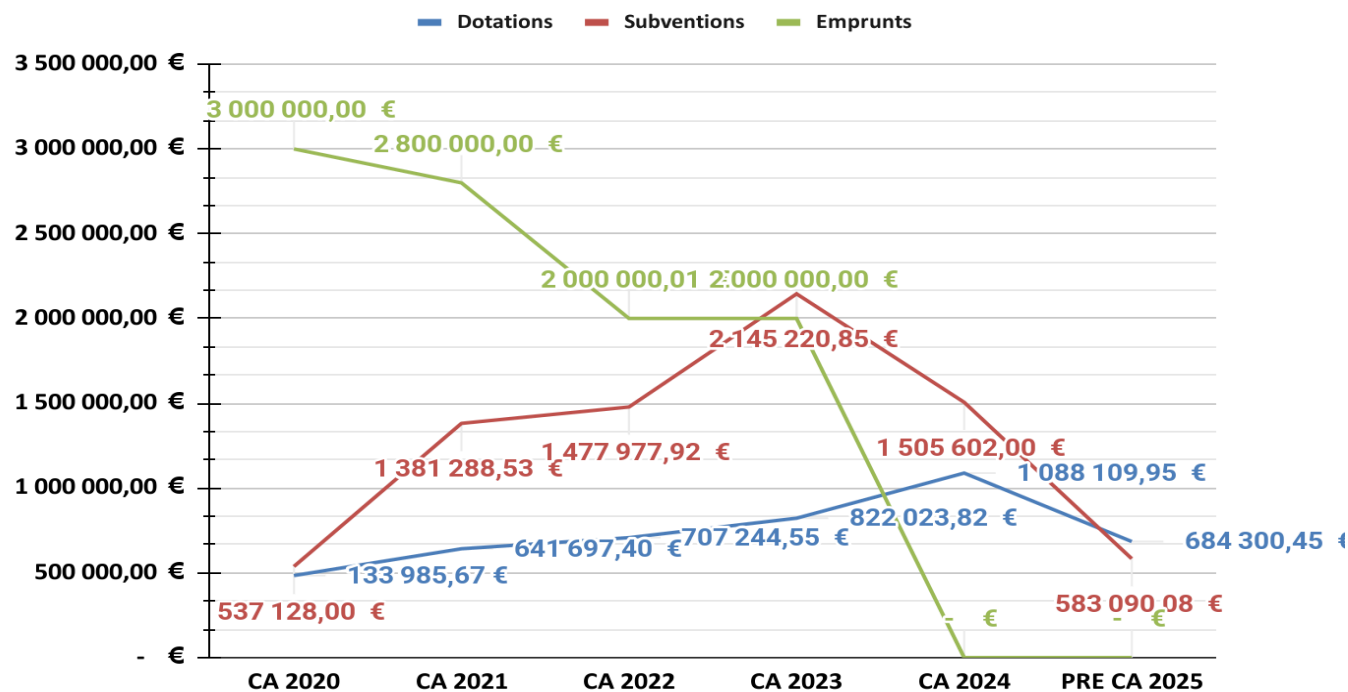
2.3 Le bilan des recettes de la section d'investissement

La Commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2024, ni en 2025. Les subventions encaissées en 2025 s'élèvent à 583,0 k€, en baisse par rapport aux exercices précédents.

En raison du blocage des travaux, l'ensemble des subventions prévues au budget 2024 et 2025 n'a pu être perçu et sera reporté sur 2026 pour un montant total de 1,506 M€. Cette situation limite mécaniquement les ressources disponibles en 2025 pour financer de nouveaux projets d'investissement.

Les dotations versées à la Commune sont également en retrait au compte administratif 2025, en grande partie en raison de la diminution du FCTVA. Toutefois, elles dépassent la prévision budgétaire de 532,7 k€, générant un excédent de 151,0 k€. Cet excédent permettra d'alléger en partie la contrainte sur les ressources d'investissement de la collectivité en 2026, malgré les reports et la baisse des recettes.

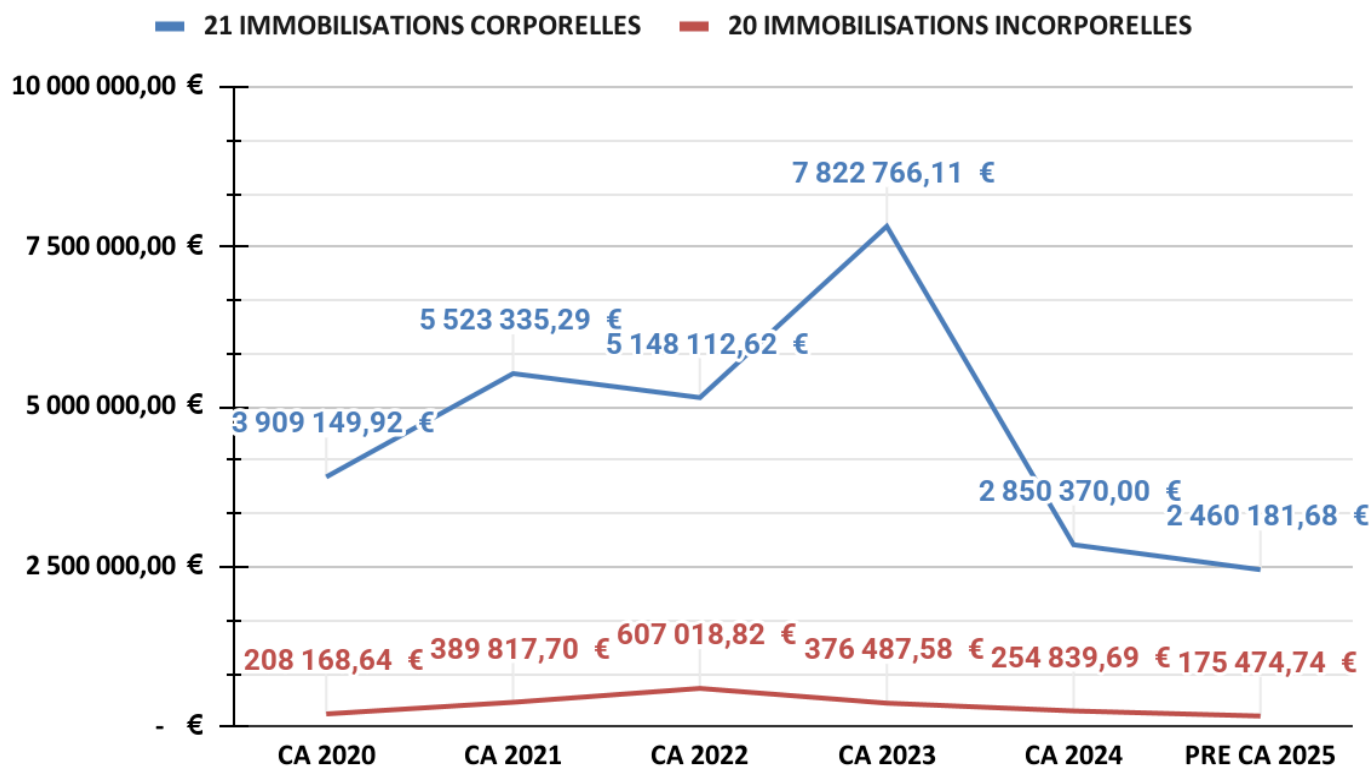
Subventions d'investissement, dotations et emprunts CA 2020 à CA 2025



2.3 Le bilan des dépenses de la section d'investissement

Après 2023, les dépenses ont été recentrées sur les projets prioritaires, garantissant une utilisation efficace des ressources malgré les contraintes budgétaires.

Dépenses d'investissement CA 2020 à CA 2025



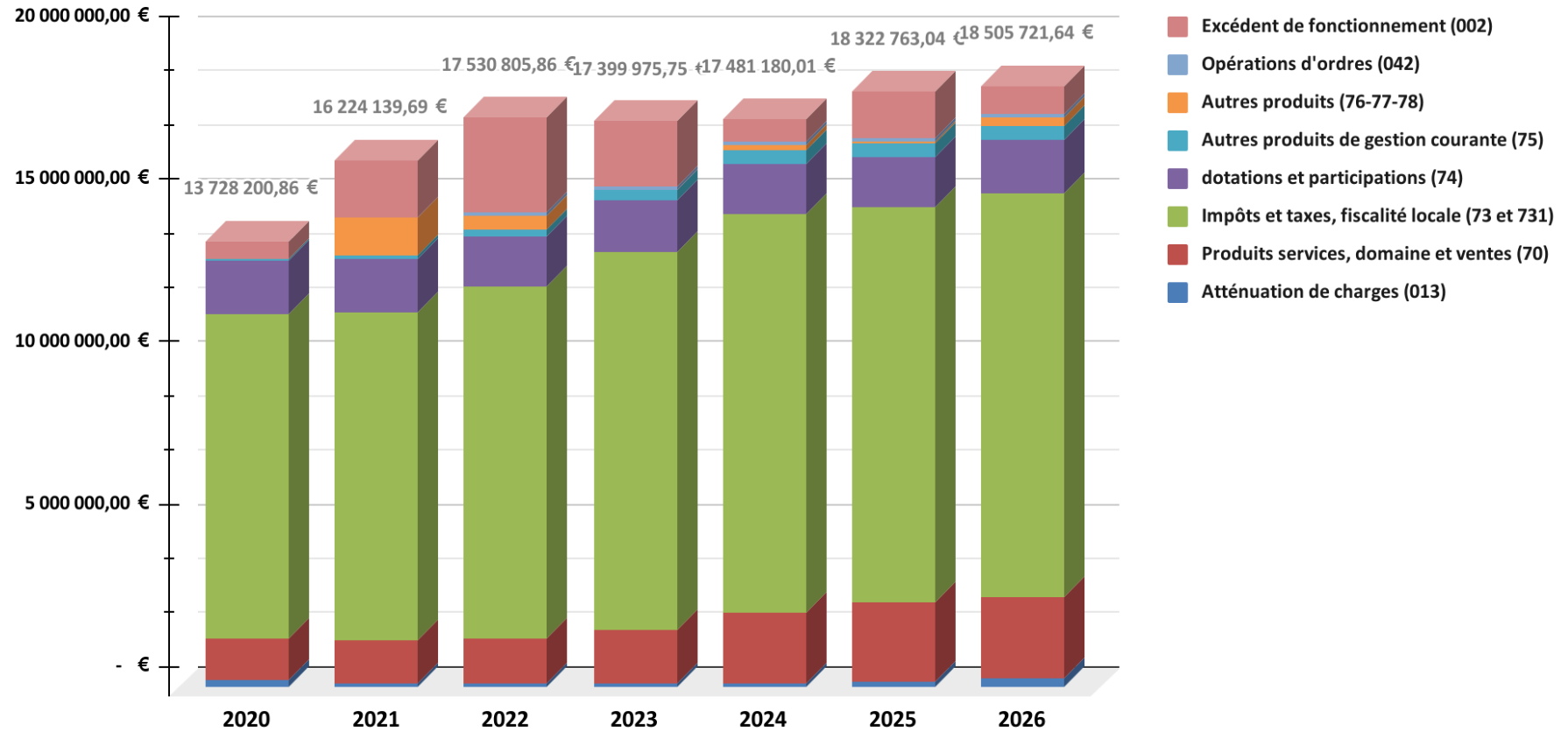
3. Prévisions budgétaires 2026

3.1 Prévisions budgétaires des recettes en fonctionnement

La prévision budgétaire en recettes de fonctionnement pour 2026 affiche une hausse globale de 183 k€. Depuis 2020, l'équipement municipal a optimisé les produits de services et les produits de gestion courante grâce au développement du parc de logements locatifs communaux, à l'occupation du domaine public et au remboursement des travaux liés à la reprise de la voirie. Cette démarche d'optimisation contribue à maintenir un niveau de recettes en progression constante.

Recettes de fonctionnement de BP à BP (hors DM)							
CHAPITRES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Atténuation de charges (013)	214 114,68 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	120 000,00 €	181 500,00 €	281 200,00 €
Produits services, domaine et ventes (70)	1 278 700,00 €	1 306 200,00 €	1 364 331,00 €	1 628 110,00 €	2 154 200,00 €	2 404 168,00 €	2 489 780,00 €
Impôts et taxes, fiscalité locale (73 et 731)	9 993 000,00 €	10 121 631,08 €	10 860 969,00 €	11 634 338,00 €	12 267 429,00 €	12 175 444,00 €	12 433 422,00 €
dotations et participations (74)	1 651 740,00 €	1 613 886,00 €	1 543 807,00 €	1 609 926,00 €	1 580 657,00 €	1 573 084,00 €	1 652 289,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	43 223,58 €	146 100,00 €	182 000,00 €	303 400,00 €	393 100,00 €	415 000,00 €	400 150,00 €
Autres produits (76-77-78)	- €	1 167 454,00 €	437 546,00 €	20 003,00 €	146 010,00 €	45 015,00 €	268 515,00 €
Opérations d'ordres (042)			100 000,00 €	100 228,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Excédent de fonctionnement (002)	547 422,60 €	1 756 868,61 €	2 930 152,86 €	1 991 970,75 €	719 784,01 €	1 428 552,04 €	880 365,64 €
Total recettes de fonctionnement	13 728 200,86 €	16 224 139,69 €	17 530 805,86 €	17 399 975,75 €	17 481 180,01 €	18 322 763,04 €	18 505 721,64 €

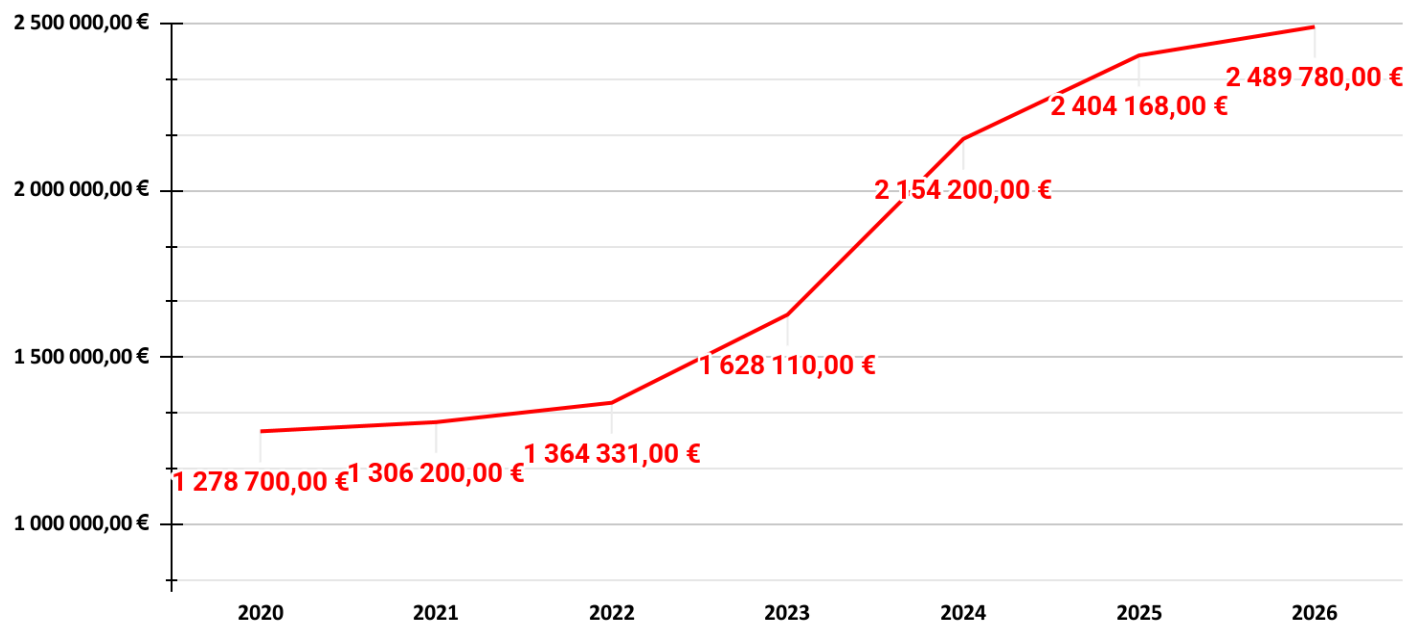
Recettes de fonctionnement - BP2020-2026



3.1.1 Les produits des services

Les produits issus des prestations de services sont estimés pour l'exercice 2026 à 2,489 M€. Ce montant est sensiblement au-dessus du montant **réalisé** en 2025 qui était de 2,408 M€ (augmentation des places en crèche, augmentation de l'occupation du domaine public).

Produits services, domaine et ventes (70) de BP à BP



3.1.2 Impôts et taxes : révision des valeurs locatives par l'Etat

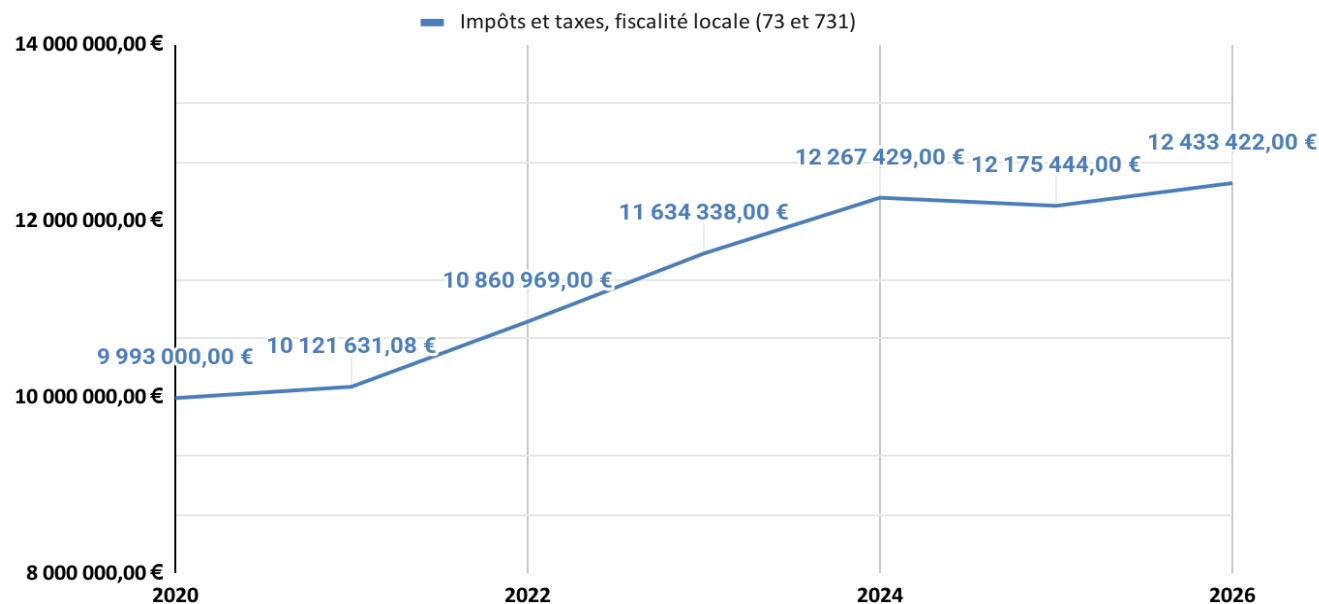
Les valeurs locatives cadastrales qui servent de base au calcul des impôts locaux sont revalorisées chaque année par l'Etat au 1^{er} janvier dans la même proportion que la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisée constatée en novembre de l'année précédente.

Or, ce dernier a augmenté de 0,8 % en 2025, ce qui va entraîner une revalorisation équivalente des valeurs locatives au 1^{er} janvier 2026.

Mécaniquement, tous les propriétaires verront donc leur taxe foncière augmenter de 0,8 % l'an prochain (hors augmentation individuelle de chaque collectivité). Cette hausse devrait en partie augmenter les recettes de fonctionnement de la Mairie à hauteur de 90 k€ en 2026 (hausse calculée à partir du réalisé 2025).

Les droits de mutation sont repartis à la hausse en 2025 à 637 k€. Le montant prévu au budget 2026 est de 600 k€.

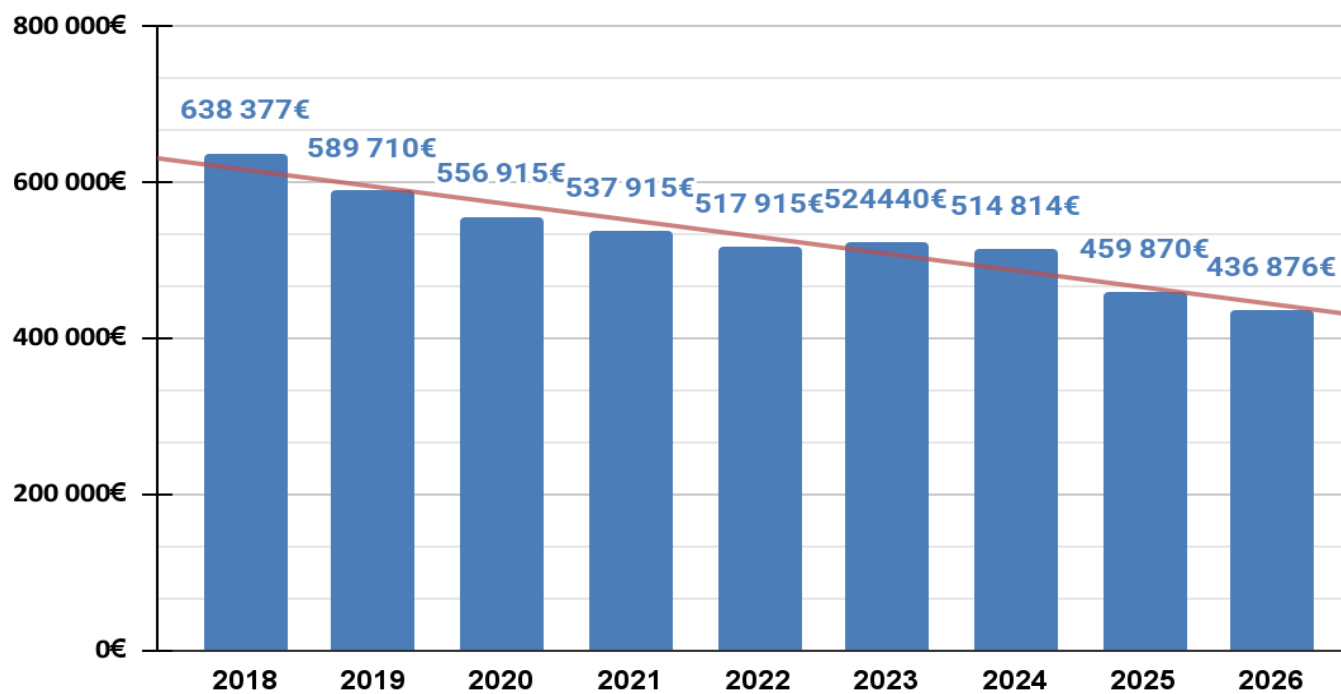
Impôts et taxes (73)



3.1.3 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la dotation la plus importante versée par l'État aux collectivités locales. Après une baisse significative depuis 2014, la prévision pour 2026 est de -5% par rapport à 2025 soit 436 k€.

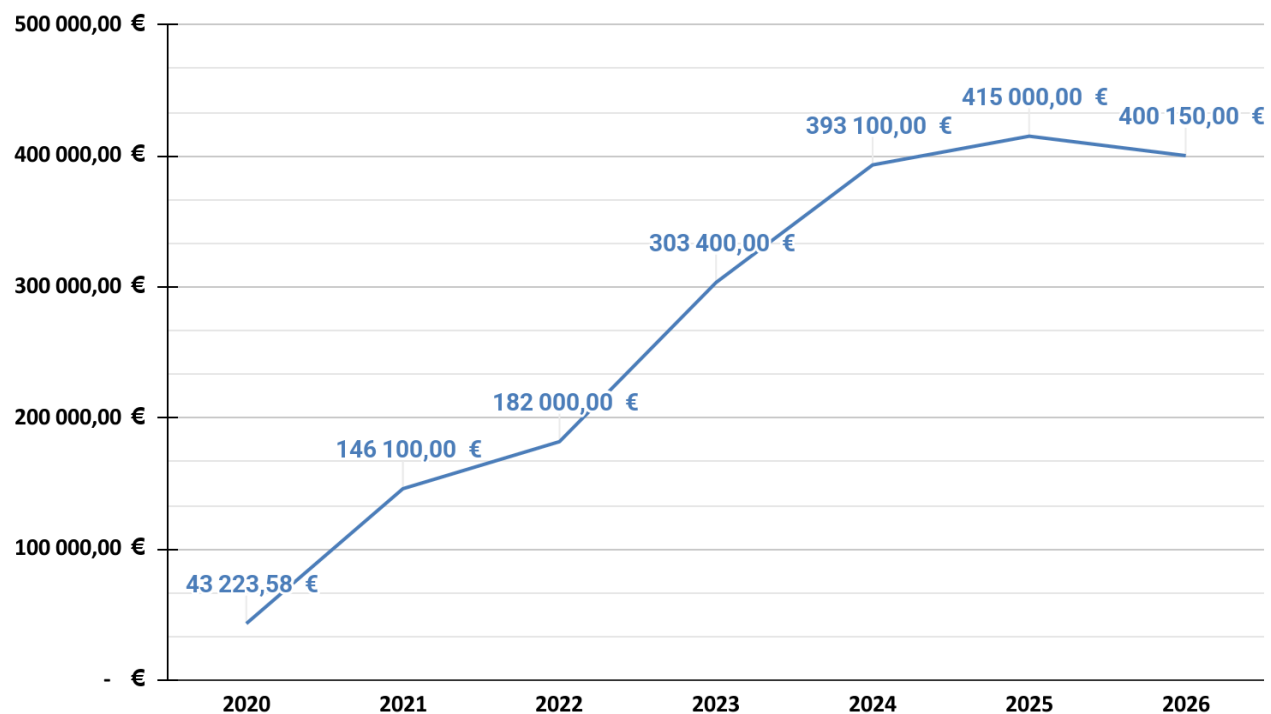
Evolution de la DGF de 2018 à 2026



3.1.4 Les autres produits de gestion courante :

Cette progression des recettes reflète la bonne gestion du patrimoine depuis 2021 et conduit à prévoir 400 k€ pour 2026. Alors que le budget 2025 prévoyait 415 k€, le montant réellement réalisé était de 570 k€ au Compte financier unique provisoire de 2025. Cependant, l'effet dissuasif de la facturation des dépôts sauvages nous incite à adopter une approche prudente quant aux recettes réellement attendues.

Autres produits de gestion courante (75) de 2020 à 2026 de BP à BP



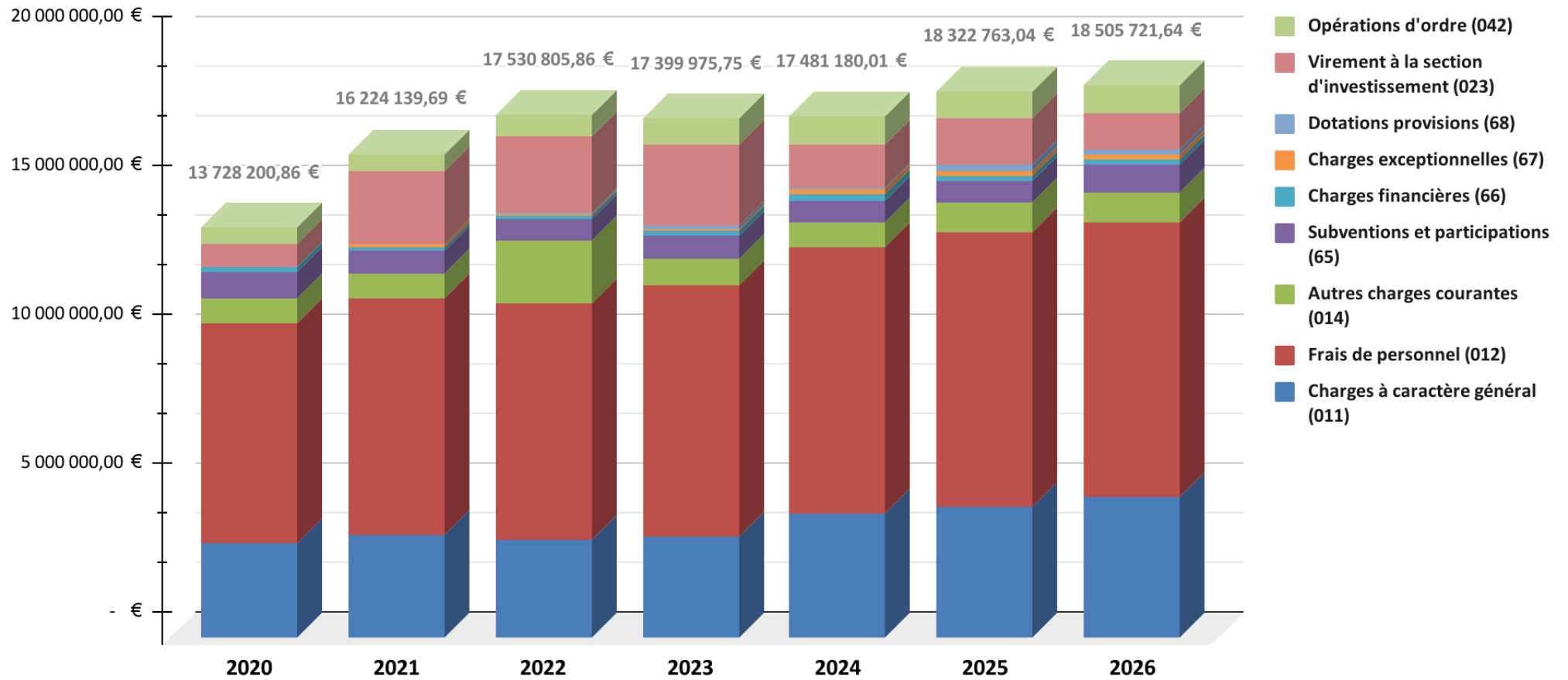
3.2 Prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement pour 2026

En 2026, l'augmentation des charges à caractère général s'explique principalement par la hausse des contrats de services et des fournitures, liée à l'inflation, ainsi que par les dépenses consacrées à l'entretien du patrimoine communal. Certaines mesures ponctuelles, comme la facturation des dépôts sauvages, viennent également accroître ces charges. Aussi, la subvention d'équilibre versée au CCAS augmente de 25 000 €.

Les dépenses **réelles** de fonctionnement seront arrêtées aux alentours de 16,380 M€ au budget 2026.

Dépenses de fonctionnement de BP à BP (hors DM)							
CHAPITRE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général (011)	3 169 555,25 €	3 414 912,00 €	3 244 403,68 €	3 394 057,30 €	4 123 128,00 €	4 375 971,04 €	4 687 138,60 €
Frais de personnel (012)	7 357 939,00 €	7 938 650,00 €	7 938 650,00 €	8 407 137,00 €	8 950 000,00 €	9 186 620,00 €	9 231 100,00 €
Autres charges courantes (014)	862 000,00 €	832 000,00 €	2 117 283,44 €	922 000,00 €	850 000,00 €	1 012 380,00 €	1 015 180,00 €
Subventions et participations (65)	877 669,00 €	793 632,00 €	717 511,07 €	750 211,00 €	712 800,00 €	713 634,00 €	915 338,00 €
Charges financières (66)	128 775,77 €	117 731,08 €	122 460,94 €	179 500,00 €	213 000,00 €	213 000,00 €	198 000,00 €
Charges exceptionnelles (67)	44 000,00 €	78 500,00 €	71 300,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €	161 450,00 €	153 500,00 €
Dotations provisions (68)	- €	- €	16 500,00 €	142 850,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	771 419,27 €	2 486 047,55 €	2 582 696,73 €	2 678 433,45 €	1 497 352,01 €	1 554 808,00 €	1 220 634,04 €
Opérations d'ordre (042)	516 842,57 €	562 667,06 €	720 000,00 €	895 787,00 €	924 900,00 €	924 900,00 €	904 831,00 €
Total dépenses de fonctionnement	13 728 200,86 €	16 224 139,69 €	17 530 805,86 €	17 399 975,75 €	17 481 180,01 €	18 322 763,04 €	18 505 721,64 €

Dépenses de fonctionnement 2020-2026 de BP à BP



3.2.1 Les charges de personnel

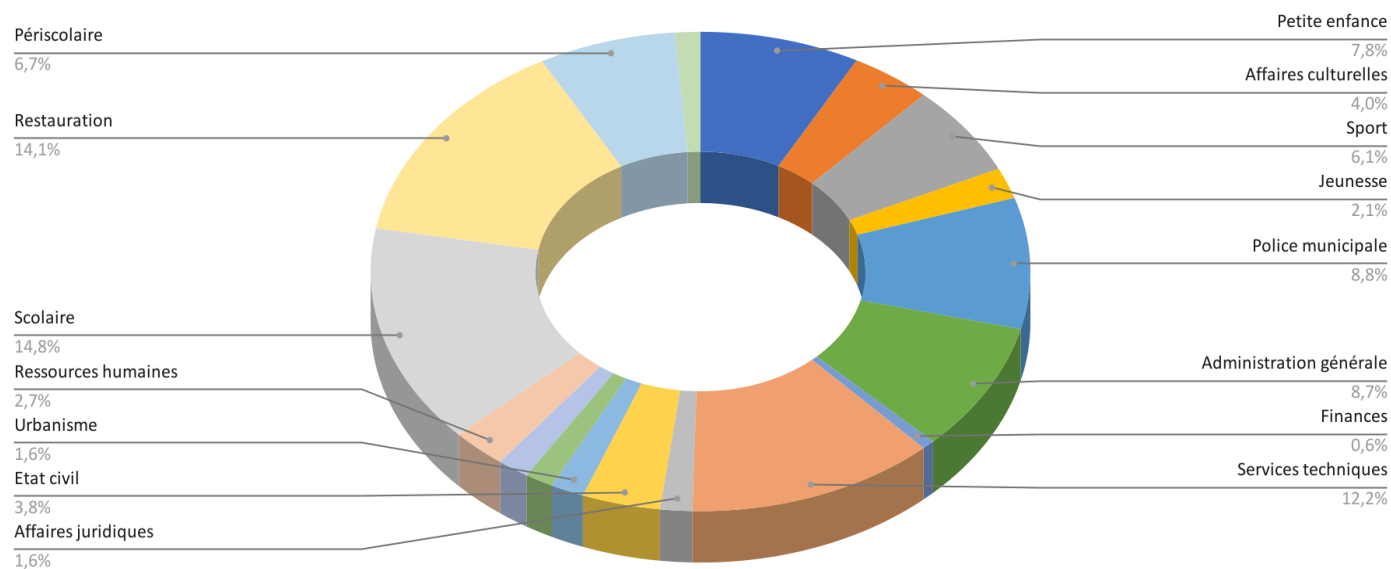
Les charges de personnel pour 2025 étaient de 9 083 964,32 € (CFU provisoire), dont 184 k€ d'heures supplémentaires.

Les charges de personnel pour 2026 devraient augmenter à hauteur de 9 231 100 €.

Les facteurs d'évolution des charges de personnel sont les suivants :

- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : changement de grade, d'échelon, titularisation ;
- La hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC de + 1,18 %, portant le SMIC mensuel brut (35 heures) à 1 823,03 euros;
- L'augmentation de 0,9 % relative au taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL.

Masse salariale 2025 par service

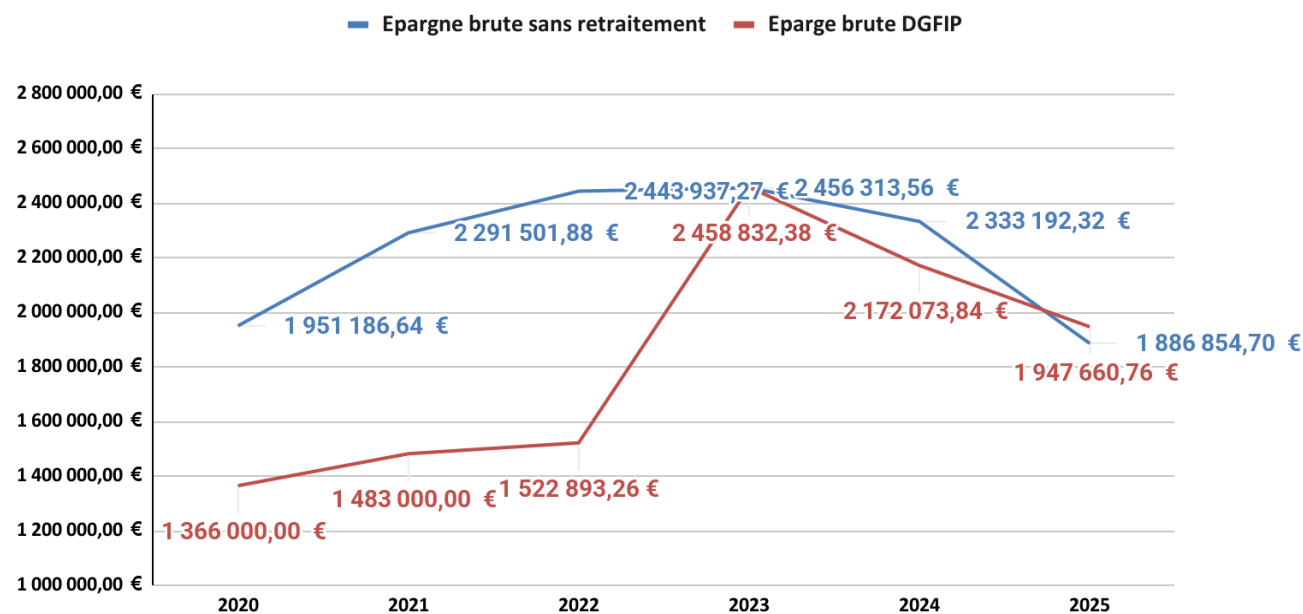


3.2.2 L'épargne brute prévisionnelle

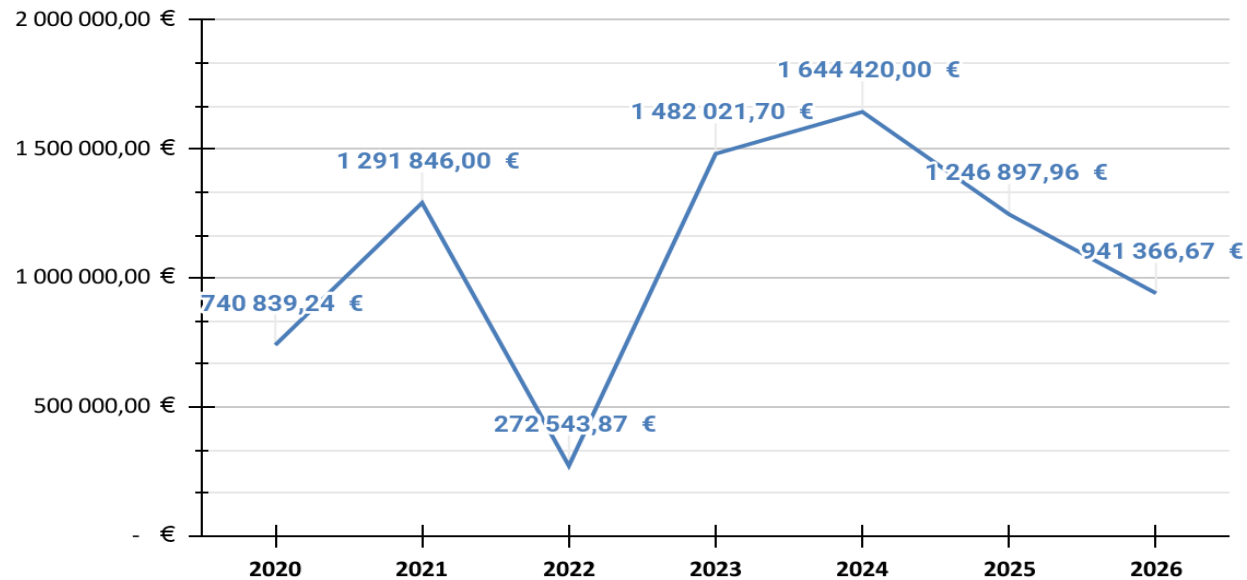
L'épargne brute enregistre une légère diminution au CA 2025. La section de fonctionnement a en effet été davantage sollicitée, en raison d'un niveau d'investissement contraint et d'un manque de crédits dédiés. Pour 2026, la prévision s'établit autour de 1 M€.

évolution de l'épargne brute de BP à BP (hors DM)							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses de fonctionnement	12 439 939,02 €	13 175 425,08 €	14 228 109,13 €	13 825 755,30 €	15 033 928,00 €	15 680 167,04 €	16 326 934,33 €
Recettes de fonctionnement	13 180 778,26 €	14 467 271,08 €	14 500 653,00 €	15 307 777,00 €	16 678 348,00 €	16 927 065,00 €	17 268 301,00 €
Epargne	740 839,24 €	1 291 846,00 €	272 543,87 €	1 482 021,70 €	1 644 420,00 €	1 246 897,96 €	941 366,67 €

Evolution de l'épargne brute au CA 2020 - 2025



Evolution de l'épargne brute de 2020 à 2026 de BP à BP



En conclusion, au budget primitif 2025, l'épargne brute était estimée à 1 246 897.96 €. Toutefois, le compte financier unique (CFU) 2025 fait apparaître une épargne brute de 1 947 660,76 €, après retraitements, soit un niveau sensiblement supérieur aux prévisions initiales.

Comme chaque année, l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ont permis de maintenir un niveau d'épargne satisfaisant et de conforter les équilibres financiers de la collectivité.

Pour 2026, l'épargne brute est estimée à 941 366,67 €, traduisant un contexte budgétaire plus contraint et une vigilance accrue quant au pilotage des dépenses de fonctionnement.

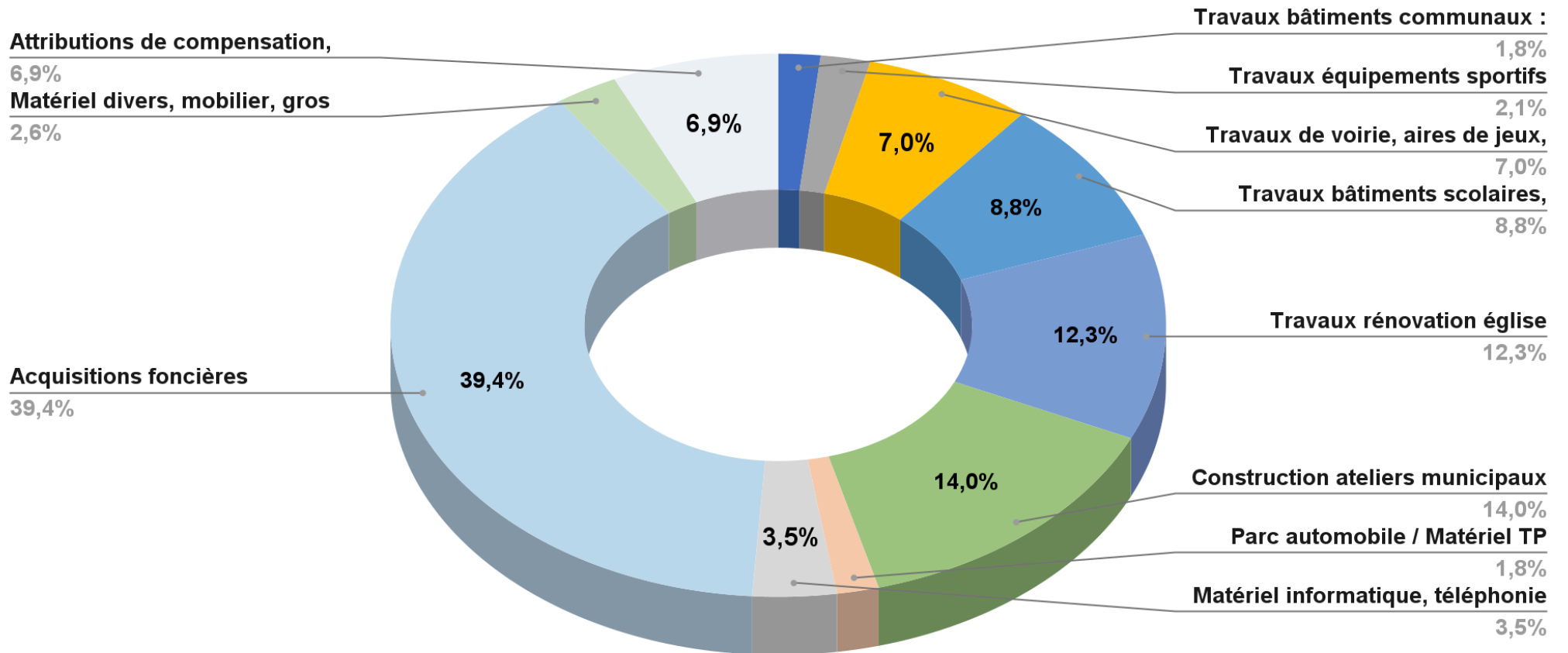
Le niveau d'épargne brute constaté en 2025, ainsi que la prévision pour 2026, permettent de préserver les équilibres financiers sans recourir à une augmentation de la pression fiscale. En conséquence, le taux communal de la taxe foncière pour 2026 demeure, à ce stade, inchangé pour les Triellois.

3.3 Les dépenses d'investissement 2026

Les dépenses d'investissement regroupent les grands projets et les travaux essentiels à la qualité de vie des Triellois :

Dépenses d'investissement de BP à BP (hors DM)							
CHAPITRE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Immobilisations incorporelles (20)	183 881,84 €	522 880,00 €	626 485,80 €	313 296,45 €	289 497,00 €	165 733,00 €	180 146,00 €
Subventions d'équipement versées (204)			1 716 945,12 €	450 000,00 €	449 000,00 €	392 500,00 €	397 000,00 €
Immobilisations corporelles (21)	2 258 977,24 €	5 430 534,61 €	5 301 347,81 €	7 181 010,00 €	1 740 503,00 €	2 074 901,89 €	5 125 827,04 €
Immobilisations en cours (23)		10 000,00 €	33 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Autres (10,27)	5 200,00 €	7 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €	35 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
Subvention d'investissement (13)	- €	- €	- €	93 600,00 €	- €	- €	- €
Emprunts (16)	464 000,00 €	622 000,00 €	695 200,00 €	891 000,00 €	959 200,00 €	976 000,00 €	904 000,00 €
Opérations d'ordres (040-041)	5 200,00 €		100 000,00 €	620 528,00 €	550 000,00 €	320 000,00 €	330 000,00 €
Déficit d'investissement (001)	2 924 796,23 €	- €	556 619,35 €	2 501 033,78 €	4 284 594,09 €	1 648 883,49 €	2 778 321,62 €
Total dépenses d'investissement	5 842 055,31 €	6 592 414,61 €	9 044 598,08 €	12 075 468,23 €	8 307 794,09 €	5 598 018,38 €	9 725 294,66 €
Solde report différence recettes-dépenses	1 431 128,43 €	1 600 430,63 €	- €	252 805,19 €	- €	- €	- €
Total dépenses d'investissement avec reports	7 273 183,74 €	8 192 845,24 €	9 044 598,08 €	12 328 273,42 €	8 307 794,09 €	5 598 018,38 €	9 725 294,66 €

Répartition des différents projets d'investissements pour 2026



3.3.1 Les acquisitions foncières

Parcelles : EPFIF + Les Tilleuls	coût : 2 250 000 euros
Parcelles : SAFER récupérées (protection du patrimoine)	coût : 10 000 euros
Surcharge foncière, subvention façades et devantures commerciales,	coût : 199 000 euros
Total :	2 459 000 euros

3.4 Les ressources d'investissement 2026 :

Ressources d'investissement de BP à BP (hors DM)							
CHAPITRE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Subventions/participations (13)	- €	112 500,00 €	1 209 282,00 €	1 424 964,00 €	607 574,00 €	70 000,00 €	190 200,00 €
Emprunts (16)	1 200 000,00 €	2 800 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	- €	- €	2 000 000,00 €
dotations (10)	351 200,00 €	630 000,00 €	755 000,00 €	762 000,00 €	1 020 000,00 €	532 700,00 €	370 000,00 €
Excédents de fonctionnement (1068)	4 428 721,90 €	220 790,84 €	511 077,04 €	2 753 838,97 €	2 942 951,28 €	929 645,72 €	1 636 249,76 €
Dépôts et cautionnements (165)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	9 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	771 419,27 €	2 486 047,55 €	2 582 696,73 €	2 678 433,45 €	1 497 352,01 €	1 554 808,00 €	1 220 634,04 €
Excédents d'investissement (001)	- €	1 379 639,79 €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations d'ordres (040-041)	522 042,57 €	562 667,06 €	720 000,00 €	1 416 087,00 €	1 374 900,00 €	1 144 900,00 €	1 134 831,00 €
Produits de cessions d'immobilisations (024)	- €	- €	1 220 000,00 €	1 291 950,00 €	40 000,00 €	816 363,00 €	2 028 308,00 €
Total recettes d'investissement	7 274 383,74 €	8 191 645,24 €	8 999 055,77 €	12 328 273,42 €	7 491 777,29 €	5 054 416,72 €	8 583 222,80 €
Solde Reports différence (recettes - dépenses)	- €	- €		- €	1 341 642,81 €	719 237,77 €	1 142 071,86 €
Total recettes d'investissement avec reports	7 274 383,74 €	8 191 645,24 €	8 999 055,77 €	12 328 273,42 €	8 833 420,10 €	5 773 654,49 €	9 725 294,66 €

4. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL	Subventions prévisionnelles
6.1 Grands projets								
6.1.1 Théâtre	0 €	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	300 000 €
6.1.2 Les tilleuls	750 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 000 000 €	0 €	5 500 000 €	1 650 000 €
6.1.3 Construction ateliers municipaux	800 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	800 000 €	240 000 €
6.1.4 Commerces Châtelaines - place Prévost - Hautil	0 €	300 000 €	0 €	400 000 €	400 000 €	0 €	1 100 000 €	330 000 €
6.2 PATRIMOINE								
6.2.1 Travaux de rénovation de l'église	700 000 €	700 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	5 400 000 €	3 910 000 €
6.3 ÉCOLES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS								
6.3.1 Travaux bâtiments scolaires, cours d'écoles, Mam	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	3 000 000 €	300 000 €
6.3.2 Bâtiments sportifs - Finalisation du Cossec	118 205 €	300 000 €	300 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	1 018 205 €	305 462 €
6.3.3 Salle multisports	0 €	1 700 000 €	1 700 000 €	0 €	0 €	0 €	3 400 000 €	1 020 000 €
6.4 TRAVAUX VILLE COURANT : BÂTIMENTS COMMUNAUX, ÉCONOMIE ÉNERGIE, AIRE DE JEUX, VOIRIE COMMUNALE								
6.4.1 Travaux de voirie, aires de jeux, berges et pistes cyclables	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	2 400 000 €	720 000 €
6.4.2 Travaux bâtiments communaux : isolation, extension, mobilier	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	500 000 €	1 000 000 €	300 000 €
6.5 MAINTENANCE ET SÉCURITÉ								
6.5.1 Matériel informatique, téléphonie et vidéosurveillance	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 200 000 €	360 000 €
6.5.2 Parc automobile / Matériel TP	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	600 000 €	180 000 €
6.6 FONCIER - SURCHARGE FONCIÈRE - SUBVENTION RAVALEMENT - DIVERS								
6.6.1 Acquisitions foncières - subventions d'invest. - surcharge foncière - AC	1 897 000 €	397 000 €	397 000 €	397 000 €	397 000 €	397 000 €	3 882 000 €	0 €
6.6.2 Matériel divers, mobilier, gros outillage	147 768 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	647 768 €	0 €
Total	5 712 973 €	6 047 000 €	7 047 000 €	4 547 000 €	4 297 000 €	3 297 000 €	30 947 973 €	9 615 462 €

V. ANNEXES

Annexe 1 - Présentation de la structure des effectifs, des avantages et de l'évolution des charges de personnel

Conformément aux dispositions de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), une partie spécifique du rapport d'orientation budgétaire est consacrée aux dépenses de personnel.

Cette obligation est précisée par le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016, qui définit le contenu, ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Dans ce cadre, la collectivité présente la structure de ses effectifs, les éléments relatifs aux avantages accordés aux agents, ainsi que l'évolution prévisionnelle des charges de personnel.

Le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur pour la collectivité. Il représente un levier essentiel pour assurer une gestion saine, responsable et rigoureuse des finances publiques, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public, ainsi qu'un niveau d'investissement soutenu au bénéfice des usagers et du développement du territoire communal.

1. – Structure des effectifs

1.1 – Structure globale

	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	138	126	135	118	114
Agents contractuels permanents	53	58	54	53	62
Agents contractuels non permanents	48	52	59	68	64
Total tous statuts confondus	239	236	248	239	240

1.2 – Structure détaillée

La structure détaillée des effectifs intègre l'ensemble des filières de la fonction publique territoriale présentes au sein de la collectivité.

Filières	Fonctionnaires	Agents contractuels permanents	Total
Administrative	23	5	28
Technique	40	25	65
Culturelle	5	6	11
Sportive	3	1	4
Sociale	15	14	29
Médico-sociale	5	3	8
Police municipale	10	0	10
Animation	13	8	21
Total	114	62	176

2. – Charges du personnel

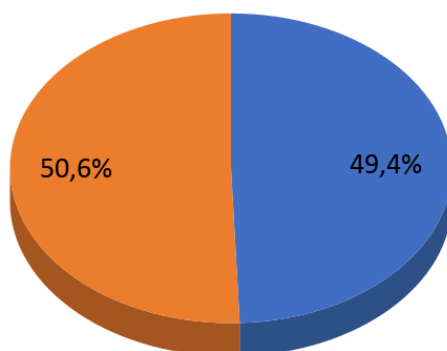
Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026, les charges de personnel (012) sont estimées à 9 231 100 €.

	2023 (réalisé)	2024 (réalisé)	2025 (réalisé)	2026 (budgété)
Traitements indiciaires	3 950 228 €	4 584 127 €	4 977 703 €	5 000 000 €
Régimes indemnitaires	909 013 €	972 662 €	1 072 363 €	1 090 000 €
Bonifications indiciaires	17 619 €	19 684 €	17 364 €	18 000 €
Autres charges	3 299 249 €	3 030 051 €	3 016 534 €	3 123 100 €
Total	8 176 109 €	8 606 524 €	9 083 964 €	9 231 100 €

3. – La répartition 2025

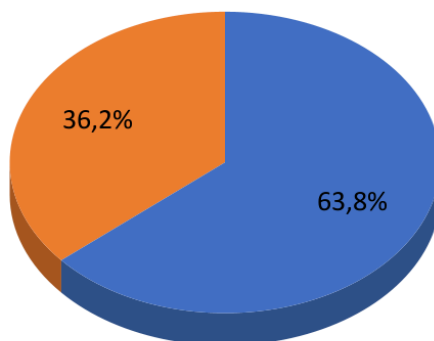
Répartition des statuts

titulaires Contractuels



Répartition Femmes / Hommes

Femmes Hommes



Répartition par catégories hiérarchiques

Catégorie C Catégorie B Catégorie A

